

Des familles en santé

L'essentiel d'abord

**L'Alternative
budgétaire
pour le
gouvernement
fédéral en
l'an 2000**

Des familles en santé: l'essentiel d'abord

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000

Table des matières

INTRODUCTION	1
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LE QUÉBEC ET LES PROVINCES	4
POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	5
DÉPENSES AU CHAPITRE DES PROGRAMMES: INVESTIR DANS LES ENFANTS ET LES FAMILLES	10
PROGRAMME NATIONAL POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES	14
CAISSES NATIONALES D'INVESTISSEMENT SOCIAL	17
INFRASTRUCTURE PUBLIQUE, INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTAL ET EMPLOIS VERTS	25
AUTRES PROGRAMMES	31
POLITIQUE FISCALE	39
NOTES	49

Des familles en santé: l'essentiel d'abord

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000

Chaque année depuis 1995, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a indiqué une stratégie qui aurait permis à la fois de réduire et d'éliminer le déficit et de stimuler davantage la croissance économique, de créer davantage d'emplois et de favoriser davantage l'égalité et la justice sociales. Cette année, devant les appels à l'allègement des impôts lancés par le patronat ainsi que les politiques, les universitaires et les médias qu'il a mis dans sa poche, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral indique une stratégie favorisant le bien de la majorité des membres de la population canadienne.

L'objectif de L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000 est **d'améliorer la santé des familles et des communautés canadiennes**. Les dernières recherches scientifiques indiquent que la meilleure stratégie pour atteindre ce but est de «créer une économie prospère et durable qui assure un travail intéressant et utile à chacun; assurer un revenu adéquat à tous les Canadiens; réduire le nombre de familles vivant dans la pauvreté; assurer une répartition équitable du revenu; et veiller à ce qu'il y ait des logements convenables et abordables.»¹

Les Canadiens et les Canadiennes attendent de leurs gouvernements plus que le simple maintien de l'ordre dans les rues. La plupart d'entre eux ont la profonde conviction que les gouvernements ont pour responsabilité d'assurer au public des services de santé, d'éducation et de sécurité publique, une sécurité sociale et une

infrastructure publique dans l'intérêt de tous. Tous les sondages d'opinion publique indiquent clairement que la population canadienne prise grandement ses programmes sociaux, notamment de santé et d'éducation, parce qu'elle les considère à juste titre comme la clé de l'égalité sociale et de la sécurité personnelle.

Pourtant, en ce tournant de l'histoire de notre pays, les politiques publiques sont établies dans le contexte d'une foule d'appels à la réduction de l'impôt sur le revenu et d'une ruée vers l'élimination ou la privatisation de services publics. Le débat public est dominé par des voix fortes qui clament de façon dogmatique que le bien public sera *toujours* mieux servi quand les gens dépensent directement que lorsqu'ils dépensent par l'entremise de leurs gouvernements. Selon cette idéologie, la somme des décisions individuelles en matière de dépenses dépassera toujours les résultats des dépenses collectives et de la consommation organisée par nos gouvernements. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral nie ce point de vue.

Dans tous les cas, les avantages des allègements d'impôt préconisés par les groupes de pression patronaux au Canada favoriseraient démesurément les Canadiens et les Canadiennes dont les revenus sont les plus élevés. Des mesures telles que la réduction ou l'élimination de l'impôt sur les gains en capital, l'augmentation de la cotisation maximale à un REER, la suppression de la surtaxe sur les revenus élevés et la réduction des tax marginaux

supérieurs d'imposition sont toutes propres à profiter le plus aux 10% des contribuables canadiens dont le revenu est le plus élevé.

Les sondages d'opinion ne cessent de confirmer que la plupart des Canadiens et Canadiennes ne considèrent pas la réduction de l'impôt comme une priorité très importante. Ils comprennent que nous payons des impôts en échange contre un vaste éventail de services et de protections dont la plupart des travailleurs et travailleuses n'auraient jamais les moyens de s'assurer s'ils devaient les acheter à titre privé et à eux seuls, comme les services scolaires, hospitaliers ainsi que de garde et de développement des enfants et les routes, les transports en commun, les parcs et les installations récréatives et les réseaux d'eau, d'égouts et d'électricité. Par exemple, un récent sondage Ekos a révélé qu'il y a au moins deux fois plus de Canadiens et de Canadiennes qui veulent que le gouvernement fédéral investisse dans des programmes sociaux tels que la santé et l'éducation (55%), dans le prochain budget fédéral qu'il y en a qui veulent qu'il réduise la dette (24%) ou qu'il allège l'impôt sur le revenu des particuliers (19%).

Depuis trente ans, le régime canadien de transferts d'impôt aux fins des dépenses publiques a redistribué les revenus entre les classes sociales beaucoup plus efficacement que le régime américain. Toutefois, les récentes compressions des transferts et des dépenses publiques du gouvernement fédéral compromettent cette réalisation. Si la tendance se maintient, les dépenses de programmes fédérales ne seront plus que de 12% du produit intérieur brut en 2000-2001 (voir la figure 1). Elles n'ont pas compté pour une proportion aussi faible du PIB depuis cinquante ans. Même actuellement, les dépenses de programmes des gouvernements de tous les paliers représentent 2% du PIB *de moins* qu'elles n'en représentaient vers le milieu des années 1970. Cela tient à la dimi-

nution très marquée des dépenses de programmes du secteur public de 1992 à 1998.

À mesure que les gouvernements réduisent les deniers publics qu'ils affectent à la santé et à l'éducation, nous assistons à une augmentation correspondante du coût de ces services publics pour les familles individuelles. Cela n'a rien d'étonnant puisque bon nombre des services auparavant gratuits ou à bas coût sont maintenant fournis par des organisations privées à but lucratif ou par des institutions quasi-publiques qui ont été obligées d'adopter une politique de paiement à l'acte ou de recouvrement des frais pour survivre. C'est une forme subtile de privatisation qui prive certaines personnes de services et accroît l'inégalité dans l'ensemble de la société et qui, après de nombreuses années d'expansion lente, a subi une croissance grandement accélérée ces dernières années, particulièrement depuis que les fortes compressions associées au TCSPS sont entrées en vigueur.

Cela oblige les familles canadiennes à puiser à leur épargne, à s'endetter ou à se passer de services nécessaires. Selon les données de Statistique Canada (issues de l'Enquête sur les finances des consommateurs), la Canadienne ou le Canadien moyen dépense davantage pour payer les nouveaux frais modérateurs qu'il n'économise en vertu des allègements d'impôt tant vantés.

Le ministre des Finances Paul Martin a annoncé en novembre 1999 que le gouvernement s'attend que les excédents cumulatifs frisent les 100 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. L'édition de l'an 2000 de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral comprend des arguments en faveur de l'affectation de l'excédent fédéral entier au rétablissement du secteur public affaibli et des programmes sociaux en ruines du Canada.

Si le gouvernement fédéral veut vraiment investir dans nos enfants, notre santé et nos communautés, il doit à tout le moins :

- éliminer la nécessité des banques alimentaires en voyant à ce que chaque personne vivant au Canada ait un revenu annuel suffisant;
- en ce dixième anniversaire de l'adoption par tous les partis à la Chambre des communes de la résolution visant à éliminer la pauvreté des enfants au plus tard en l'an 2000, prendre les mesures proposées par Campagne 2000 pour réduire la pauvreté des enfants;
- investir dans une stratégie nationale destinée à assurer des logements acceptables à prix abordable à tous les Canadiens et les Canadiennes;
- poser les bases d'un *système* vraiment national de services de garde et de développement des enfants;
- rétablir, consolider et améliorer les services publics du Canada, et particulièrement les services de santé et d'éducation et les réseaux d'eau et d'égouts.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000 présente des politiques qui nous permettraient d'atteindre ces objectifs.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LE QUÉBEC ET LES PROVINCES

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral continue de partager le point de vue du Canada anglais selon lequel le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important en matière de politiques économiques, sociales et culturelles, dans l'établissement d'institutions culturelles nationales, dans la mise en application de normes applicables aux programmes sociaux et dans l'établissement d'une forte économie nationale. Toutefois, ce rôle ne doit pas nuire à l'expression de l'identité nationale des Québécois et des Québécoises ni à l'exercice de leurs droits sociaux. L'important, pour le Canada anglais, devrait être de déterminer non pas s'il y a lieu de tenir compte du caractère distinct du Québec mais bien quelles mesures peuvent être prises pour en tenir compte.

Tant que les relations entre le Québec et le Canada n'auront pas été mieux définies, l'ABGF reconnaîtra, en matière de relations financières fédérales-provinciales, qu'il faut prendre avec le Québec des dispositions spéciales qui peuvent ne pas être accessibles aux autres provinces. Nous reconnaissons la primauté du Québec dans son ressort en matière de politique sociale et son droit de se désengager des programmes fédéraux-provinciaux dans ce domaine. Pour le reste du Canada, nous reconnaissons une responsabilité partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral, celui-ci devant donner le pas au financement des programmes sociaux ainsi qu'établir et mettre en application des normes nationales. Il serait possible d'appliquer des normes communes dans l'ensemble du Canada, y compris le Québec, en négociant une charte sociale.

Climat macroéconomique actuel

En ce moment où le premier budget fédéral du nouveau millénaire se prépare, les conditions macroéconomiques du Canada sont relativement favorables. Selon la plupart des indications, la croissance du PIB réel a dépassé 3,5% en 1999 et il est probable qu'elle sera aussi forte cette année. La création d'emplois, particulièrement au cours des derniers mois de 1999, s'est poursuivie à un rythme encourageant. À la fin de l'année, le taux de chômage officiel était tombé sous les 7%. On n'avait pas vu un tel taux depuis le début des années 1980. La continuation de la croissance du PIB se traduira par une nouvelle augmentation des emplois au cours des prochains mois, et le taux de chômage continuera vraisemblablement de diminuer peu à peu en l'an 2000.

Les taux d'intérêt nominaux sont relativement bas et le demeureront probablement pour un certain temps. La Banque du Canada a fait preuve d'une attitude notablement plus tolérante à l'égard de la continuation de la création d'emplois que pendant la majeure partie des années 1990. La hausse des prix mondiaux de produits de base renforce le dollar canadien sur les marchés monétaires, ce qui réduit les pressions faites par les marchés des devises sur la Banque du Canada pour qu'elle modifie sa politique d'attente quant à la majoration des taux d'intérêt nationaux.

Toutefois, malgré cet apparent changement d'attitude, la quasi-hystérique peur de l'inflation demeure prépondérante au sein de la Banque du Canada et, ce qui importe encore davantage, dans l'ensemble du secteur financier, qui exerce une très puissante influence sur les décisions de la Banque. Le débat à ce sujet deviendra intense au cours des prochains mois,

à mesure que le taux de chômage du Canada continuera de diminuer, ce qui portera les financiers à craindre une flambée d'inflation sous l'effet d'une augmentation des salaires. C'est pour cela que les Canadiens et les Canadiennes progressistes doivent continuer d'exiger que la politique monétaire du Canada fasse passer la création d'emplois et la croissance avant le désir de la collectivité des finances de juguler l'inflation pour finir par l'éliminer complètement.

En dépit des récentes bonnes nouvelles sur le plan macroéconomique, il reste que l'économie du Canada n'a malheureusement pas réalisé son plein potentiel pendant les sombres années 1990. Il faudra encore beaucoup plus de croissance et de création d'emplois uniquement pour réparer les dommages occasionnés aux budgets des ménages, aux services publics et aux niveaux de vie au cours d'une décennie qui a été dominée par des compressions et un serrage de ceinture. Le desserrement de la politique budgétaire, particulièrement s'il s'accompagne d'un rétablissement des dépenses de programmes, contribuerait grandement au renforcement de l'actuelle reprise sur le marché du travail et hausserait le niveau de vie de tous les Canadiens et les Canadiennes.

Calculs heureux

La continuation de la croissance économique est une condition cruciale et bienvenue de l'amélioration de la situation financière du gouvernement fédéral. Les nouveaux emplois, les nouveaux revenus et l'activité économique nouvelle se traduisent par des augmentations des recettes fédérales sans faire augmenter les taux d'impôt. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a toujours soutenu que le renforcement de la croissance économique,

la diminution du chômage et la réduction des taux d'intérêt sont des conditions préalables indispensables à une amélioration soutenue des finances publiques. Heureusement, nous voyons enfin ces avantages se matérialiser.

De plus, le budget fédéral continue de bénéficier d'une diminution des frais de service de la dette publique. Celle-ci découle partiellement de la baisse soutenue du fardeau de la dette : en tant que part du PIB, la dette fédérale nette sera passée d'un sommet de plus de 70% à environ 61% de 1995 à la fin de l'année financière courante. Le fait que la dette fédérale accumulée soit peu à peu assujettie à des taux d'intérêt plus bas est également utile : à mesure qu'il refinance de vieilles dettes (certaines desquelles ont été contractées initialement pendant les années 1980 et le début des années 1990, où les taux d'intérêt étaient élevés), le gouvernement profite de taux plus bas. Même si les taux d'intérêt du marché augmentent légèrement au cours des prochains mois (sous l'influence d'un nouveau resserrement par la banque centrale américaine), le taux d'intérêt moyen sur l'encours de la dette du gouvernement continuera de diminuer peu à peu pendant les prochaines années. La réduction des frais de service de la dette par suite à la fois de la diminution du fardeau de la dette et de la baisse des taux d'intérêt est le principal facteur de l'amélioration de l'équilibre financier fédéral.

Hypothèses économiques

Les principaux paramètres financiers sur lesquels repose l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000 ont été déterminés à l'aide d'un modèle de simulation économique simple permettant de tenir compte des différents effets de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt sur les composantes du budget du gouvernement fédéral. Les hypothèses clés suivantes,

qui se situent dans la moyenne des attentes des prévisionnistes du secteur privé, ont servi à la simulation (voir le résumé au tableau 1) :

- Le taux de croissance du PIB réel sera de 3,5% en 1999 et en l'an 2000, de 3,0% en 2001 et de 2,5% par après.
- Le taux d'inflation sera de 1,5% en 1999 et de 2,0% en l'an 2000 et par après.
- Le taux d'impôt fédéral global a été ramené à 17,0% du PIB en 1999 et demeurera à ce niveau (il était de 17,2% du PIB en 1998 et de 17,4% du PIB en 1997), compte tenu des allègements déjà annoncés de l'impôt fédéral.
- Le taux d'intérêt que paie le gouvernement fédéral sur sa dette nette diminue de 10 points de base par année (il était de 7,2% en 1998).

Le gouvernement fédéral a annoncé dernièrement ses résultats financiers définitifs de 1998. Il a eu un excédent légèrement inférieur à 3 milliards de dollars (à peu près égal à sa réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars, qui est censée servir au remboursement de la dette chaque année). En l'absence de mesures accroissant les dépenses de programmes ou réduisant les impôts, l'excédent fédéral annuel dépasserait 12 milliards de dollars à la fin de l'année financière 2000 et 35 milliards à la fin de l'année financière 2004. La plupart des économistes, et même le ministre des Finances Paul Martin, conviennent désormais que le maintien de la politique budgétaire actuelle donnerait lieu à de grands excédents, et c'est pourquoi un important débat public se poursuit au sujet de ce que le gouvernement fédéral doit faire des fonds excédentaires.

Programme budgétaire de l'ABGF

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral exprime la ferme conviction que

l'excédent doit être réinvesti dans le rétablissement et l'ultime renouvellement des programmes fédéraux, qui ont subi des dommages – critiques dans bien des cas – par suite des compressions du milieu des années 1990. Une énorme part des avantages de la plupart des allègements d'impôt, et particulièrement de l'allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers, reviendrait aux personnes dont les revenus sont élevés, lesquelles ont déjà profité de la macroéconomie au régime minceur des années 1990. C'est pour cela que l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral propose un éventail d'initiatives de rétablissement et d'innovation en matière de programmes qui mettrait vraiment à contribution l'excédent fédéral au cours des prochaines années.

Pour commencer, l'Alternative budgétaire affecterait 5 milliards de dollars de l'excédent budgétaire de l'exercice financier 1999 à une Caisse de dotation des priorités nationales. L'argent serait consacré à des dépenses en capital pour les besoins sociaux prioritaires et pour éponger la dette des pays les plus pauvres du Tiers-Monde.

Pendant la première année visée par l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, le total des dépenses de programmes autres que l'a.-c. serait supérieur de 10 milliards de dollars à celui qui était prévu pour l'année financière 1999. Les dépenses de programmes autres que l'a.-c. augmenteraient de 8 à 9 milliards de dollars par année subséquente. Les ressources affectées aux nouveaux programmes continueront d'augmenter chaque année à la faveur de l'augmentation des recettes fiscales (découlant de la croissance économique) et de la diminution des frais de service de la dette.

Il peut sembler ambitieux de projeter de rebâtir les programmes fédéraux en ces temps où les groupes de pression du patronat et des milieux financiers incitent le gouvernement

fédéral à continuer de restreindre rigoureusement les dépenses. Toutefois, par rapport à la croissance soutenue de l'économie canadienne, notre approche ne rétablirait que peu à peu la part du PIB pour laquelle compte le total des dépenses de programmes fédérales (y compris celles de l'assurance-chômage). Cette part serait d'environ 14% après cinq années entières d'application de l'Alternative budgétaire (voir la figure 1). Les programmes fédéraux représenteraient encore une part du PIB beaucoup plus faible qu'en 1994, avant que Paul Martin n'entreprenne ses historiques coupures.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral maintient l'équilibre budgétaire (tant au Compte d'assurance-chômage que dans l'ensemble du budget) au cours de sa période de planification de cinq ans. La combinaison de budgets équilibrés et d'une croissance économique soutenue permet une réduction rapide du ratio du service de la dette, le faisant passer d'environ 61% à seulement 45% d'ici l'année financière 2005. Il s'agit d'une réduction de la dette presque aussi rapide que celle que Paul Martin envisageait en réservant 3 milliards de dollars par année au remboursement de la dette. Cela prouve qu'un tel remboursement est d'une douteuse valeur économique concrète.

Avantages macroéconomiques de l'augmentation des dépenses de programmes

À la différence des éditions antérieures de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, celle-ci ne présente pas explicitement les avantages macroéconomiques indirects de nos propositions financières et économiques. Nous prévoyons que ces avantages feraient augmenter considérablement la croissance du PIB, la création d'emplois et les revenus personnels, sans négliger les recettes gouverne-

mentales. Par exemple, nous proposons d'accroître le total des dépenses de programmes fédérales (y compris les dépenses associées au régime d'a.-c.) d'environ 1,5% du PIB pendant la première année de notre budget, ce qui créerait des centaines de milliers d'emplois.

Toutefois, nous avons décidé de ne pas incorporer les retombées indirectes à nos calculs afin de prouver qu'il n'est plus nécessaire de croire aux effets multiplicateurs pour être convaincu que le gouvernement fédéral a amplement les

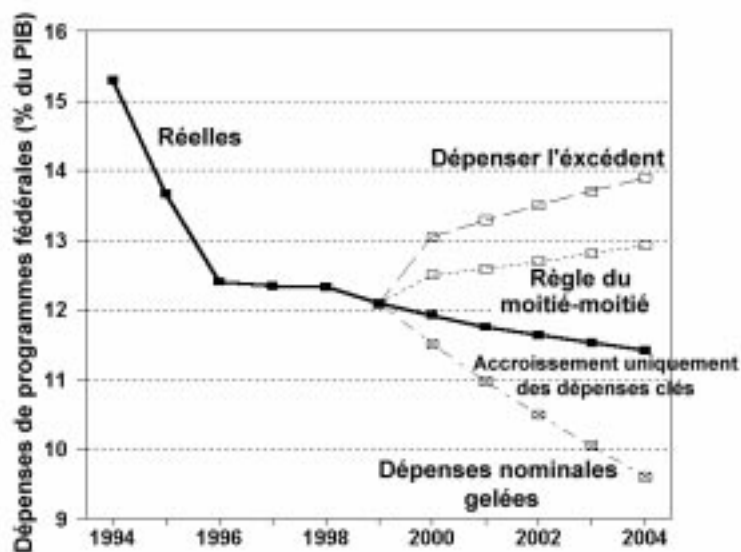
moyens de financer un historique rétablissement des programmes et services publics qu'il peut et devrait commanditer. Nos prévisions (selon lesquelles le Compte d'a.-c. et l'ensemble du budget fédéral seront équilibrés) devraient par conséquent être jugées plutôt basses. En réalité, l'énorme stimulation économique que provoquerait le rétablissement des programmes fédéraux permettrait d'obtenir des résultats budgétaires de beaucoup supérieurs même à ceux qui sont indiqués dans le présent budget alternatif.

Tableau 1					
Hypothèses économiques					
(années financières et pourcentages)					
	1998 (réels)	1999 (prévus)	2000	2001	Années subséquentes
Croissance du PIB réel	2,9	3,5	3,5	3,0	2,5
Inflation du PIB	-0,4	1,5	2,0	2,0	2,0
Croissance nominale du PIB	2,5	5,0	5,5	5,0	4,5
Taux d'intérêt moyen sur la dette fédérale	7,2	7,1	7,0	6,9	6,8

Tableau 2							
Paramètres financiers de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral							
(années financières et milliards de dollars)							
	1998 (réels)	1999 (prévus)	2000	2001	2002	2003	2004
Budget consolidé							
Revenus	155,7	161,6	170,5	179,0	187,1	195,5	204,3
Dépenses de programmes	111,4	114,7	130,8	139,9	148,5	157,5	166,8
Service de la dette	41,4	40,5	39,7	39,1	38,6	38,0	37,4
Solde	+2,9	+6,4	0	0	0	0	0
Programmes autres que l'a.-c.							
Revenus	136,3	142,8	152,2	160,1	167,9	176,0	184,3
Dépenses de programmes	99,5	102,4	112,5	121,0	129,3	138,0	146,8
Service de la dette	41,4	40,5	39,7	39,1	38,6	38,0	37,4
Solde	-4,6	-0,1	0	0	0	0	0
Compte d'a.-c.							
Revenus	19,4	18,8	18,3	18,9	19,2	19,5	20,0
Dépenses	11,9	12,3	18,3	18,9	19,2	19,5	20,0
Solde	7,5	6,5	0	0	0	0	0

Tableau 3							
Paramètres financiers en tant que part du PIB							
(années financières et pourcentages)							
	1998 (réels)	1999 (prévus)	2000	2001	2002	2003	2004
Budget consolidé							
Revenus	17,2	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0
Dépenses de programmes	12,3	12,1	13,1	13,3	13,5	13,7	13,9
Service de la dette	4,6	4,3	4,0	3,7	3,5	3,3	3,1
Solde	0,3	0,7	0	0	0	0	0
Dette fédérale nette (% du PIB)	63,8	60,7	57,5	54,8	52,4	50,2	48,0

Figure 1
Options relatives aux dépenses de programmes
Dépenses de programmes (% du PIB) et différents scénarios



DÉPENSES AU CHAPITRE DES PROGRAMMES INVESTIR DANS LES ENFANTS ET LES FAMILLES

Une promesse non tenue

En novembre 1989, tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes ont adopté unanimement une résolution destinée à mettre fin à la pauvreté des enfants avant l'an 2000. Cette promesse n'a pas été tenue. Les engagements ultérieurs pris par le gouvernement fédéral à l'égard des enfants, y compris celui de créer un système national de garde d'enfants, ne se sont pas matérialisés.

En mai 1999, le gouvernement fédéral et les provinces et territoires ont déclaré, dans leur énoncé de vision sur le Plan d'action national pour les enfants, que «les enfants sont la force actuelle et future de notre pays. Les Canadiens et les Canadiennes veulent un pays où tous les enfants vivent dans un climat d'amour, d'attention, de compréhension, un pays qui les valorise comme personnes pendant l'enfance et qui leur offre la possibilité de se réaliser pleinement comme adultes».

Après que le discours du trône d'octobre 1999 a eu été prononcé, le premier ministre s'est engagé à «prendre, en tant que pays, les mesures nécessaires pour que chaque enfant canadien puisse avoir le meilleur départ possible dans la vie».

Pendant plus d'une décennie, les ministres des Finances fédéraux ont dit aux Canadiens et aux Canadiennes que pour assurer la prospérité future du Canada, il fallait «bien régler les facteurs fondamentaux». Ils ont promis que tous les membres de la population pourraient profiter des avantages d'une croissance économique saine et durable une fois que cet objectif aurait été atteint.

Les facteurs fondamentaux sont bien réglés depuis un certain temps. Le déficit a été éliminé, il y a un excédent budgétaire et il y a une croissance économique depuis six ans. Pourtant, la prospérité promise ne s'est pas matérialisée pour un nombre croissant de Canadiens et de Canadiennes, et particulièrement les familles comprenant des enfants. Plutôt que la prospérité, de très nombreuses personnes vivent des difficultés économiques et sociales.

De 1980 à 1997, les 40% les plus pauvres familles canadiennes ont vu leurs revenus marchands diminuer d'un cinquième, compte tenu de l'inflation. Les familles à revenu moyen ont vu leurs gains diminuer de 8%. D'autre part, les gains des 20% des familles qui ont les revenus marchands les plus élevés ont augmenté de près de 5%.

De 1970 à 1995, le partage du total des revenus (revenus d'emploi et paiements de transfert) est devenu plus inégal. La part de 70% des familles a diminué pendant que les 30% les plus riches des familles voyaient la leur augmenter, huit milliards de dollars passant de celles-là à celles-ci!

Les Canadiennes ne gagnent toujours que 73% de ce que gagnent les Canadiens et elles ont le deuxième taux de bas revenus des pays industrialisés. Les revenus des autochtones et des personnes handicapées et de couleur sont déplorablement plus bas que la moyenne nationale.

La diminution de la rémunération découle partiellement des changements structurels que subit le marché du travail. Un nombre grandissant d'emplois du secteur privé sont précaires, atypiques, aléatoires ou à temps partiel.

Les emplois indépendants ont augmenté de façon très marquée pendant les années 1990 et cela a tendance à polariser les revenus; la majorité de ces emplois sont instables et non syndiqués et comportent une faible rémunération. Des dizaines de milliers d'emplois mieux payés du secteur public ont été éliminés par les gouvernements de tous les paliers en raison de la compression des effectifs, de la privatisation et de la sous-traitance. La valeur réelle du salaire minimum a diminué considérablement depuis les années 1970.

La croissance économique et la création d'emplois récentes ont fait augmenter les taux de rémunération et les revenus des ménages après une décennie de stagnation et de déclin, ce qui apporte une aide bienvenue aux travailleurs et travailleuses du Canada. Cependant, la croissance ne suffira pas à régler les problèmes de la pauvreté et de l'inégalité. Il faut en outre que le gouvernement prenne des mesures pour établir des normes minimales sur le marché du travail, créer davantage de bons emplois dans le secteur public et redistribuer les revenus grâce au régime fiscal, aux transferts et aux programmes publics.

La réduction des programmes sociaux est la deuxième des principales causes de l'augmentation de l'inégalité. Le gouvernement fédéral transfère des fonds à des particuliers et aux gouvernements des autres paliers parce qu'il reconnaît que le marché ne peut pas, à lui seul, assurer un gagne-pain à tout le monde. Les paiements de transfert sont une importante source de revenus des familles et des individus. À défaut de ces paiements, plus d'un demi-million de familles n'aurait aucun revenu. Les paiements de transfert plus que doublent le revenu moyen des familles les plus pauvres; ils représentent 68% du revenu des ménages touchant moins de 15 000 \$ par année.

Malheureusement, les paiements de transfert diminuent depuis 1993. Les familles dont les revenus sont les plus bas ont perdu en moyenne 954 \$ de paiements de transfert et les familles qui se classent dans la deuxième catégorie de bas revenu moyen ont perdu en moyenne 838 \$. Les familles les plus riches n'ont perdu que en moyenne 289 \$. Une perte de 954 \$ est catastrophique pour une famille vivant dans la pauvreté. Elle peut fort bien signifier que cette famille n'a plus suffisamment à manger ou n'a plus les moyens d'acheter des esquimaux pour les enfants. Les familles les plus pauvres ont en outre vu augmenter l'impôt sur leur revenu de 40%, en moyenne, de 1993 à 1997 alors que l'impôt sur le revenu des familles les plus riches n'a augmenté que de 4,7%.

Le régime d'assurance-chômage, qui assurait jadis les paiements de transfert les plus importants aux individus, a subi des compressions radicales, notamment par suite de politiques annoncées dans les budgets fédéraux de 1994 et de 1996. Seuls environ 36% des personnes en chômage ont droit à des prestations de chômage alors que plus de 70% d'entre elles y étaient admissibles avant les compressions.

Quand il a éliminé le financement fédéral au titre de l'aide sociale et incorporé ce domaine au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le gouvernement fédéral savait qu'il dégageait ainsi les provinces de leur obligation d'assurer une aide suffisante fondée uniquement sur le besoin. Depuis, presque toutes les provinces ont réduit l'admissibilité à l'aide sociale et la plupart d'entre elles ont mis en oeuvre des programmes de travail obligatoire des prestataires d'aide sociale.

La principale mesure fédérale-provinciale de lutte contre la pauvreté prise au cours des années 1990 a eu un effet inique. Le gouvernement fédéral a accru la Prestation fiscale pour

enfant d'une manière qui ne profite nullement aux familles dont l'aide sociale est la principale source de revenu. La famille que frappe le chômage et qui doit recourir à l'aide sociale voit son revenu diminuer d'autant plus qu'elle perd la partie supplémentaire de la Prestation fiscale pour enfant.

De 1980 à 1997, pendant que l'économie canadienne croissait de 52% (24% par tête), le nombre des personnes vivant dans la pauvreté a augmenté de 1,3 million, atteignant 5,2 millions. Environ quatre cent milles enfants supplémentaires sont devenus pauvres, ce qui a porté le nombre total des enfants vivant dans la pauvreté à 1,4 million. Le nombre des familles vivant dans la pauvreté a augmenté de 28,5%. Le taux de pauvreté des jeunes familles (celles dont le chef a vingt-quatre ans ou moins) est passé de 20% à 43%. Le taux de pauvreté des mères de famille monoparentale au Canada demeure, à 56%, le deuxième des pays industrialisés.

En 1995, 44% des autochtones n'habitant pas des réserves étaient pauvres, par rapport à 20% des autres Canadiens et Canadiennes. Près de 60% des enfants autochtones de moins de six ans sont pauvres, en regard de 20% des enfants non autochtones. Le Canada se classe au quarante-huitième rang selon l'Indice du développement humain établi par l'ONU quant à pauvreté des autochtones. Près de 36% des personnes de couleur et 45% de leurs enfants de moins de six ans vivaient dans la pauvreté en 1995, ces taux étant beaucoup plus élevés que la moyenne nationale. Les Canadiens et les Canadiennes handicapés ont eux aussi un taux de pauvreté plus élevé que les autres.

Le recours aux banques alimentaires a monté en flèche depuis 1980. Selon le rapport le plus récent de l'Association canadienne des banques alimentaires, plus de trois quarts de million de personnes ont besoin d'aide alimentaire

chaque mois et que 42% d'entre elles sont des enfants. D'après les sondages récents, il est courant que des mères sautent des repas afin que leurs enfants puissent manger.

La crise des sans-abri dans les villes canadiennes est un désastre national. Bien qu'on l'attribue souvent à des troubles psychologiques des sans-abri eux-mêmes, cette crise découle principalement d'un manque de logements à prix abordable. Un nombre croissant de familles sont obligées de consacrer beaucoup plus que la moitié de leur revenu au logement, ce qui leur laisse beaucoup trop peu pour répondre à leurs autres besoins fondamentaux. L'augmentation des frais de logement et les coupures pratiquées dans l'a.-c. et l'aide sociale ainsi que l'inadéquation du marché du travail ont fait monter en flèche la demande d'aide au logement.

Il est clair que le fait de ne se préoccuper que de «bien régler les facteurs fondamentaux» a permis l'accumulation d'un considérable et pressant déficit social et a plongé dans la misère des enfants, des familles et des sans-emploi. La promesse de l'élimination de la pauvreté des enfants avant l'an 2000 s'est révélé être une vaine moquerie.

L'approche de l'ABGF

L'Alternative budgétaire de l'an 2000 établit la norme à laquelle il faut juger le budget du gouvernement fédéral.

Suivant notre vision de l'avenir, les conditions de vie acceptables comprennent un environnement sain, un salaire ou un revenu suffisant, la possibilité d'accomplir un travail valable choisi librement et des logements ainsi que des services de garde d'enfants, d'éducation et de santé universels, de qualité et à prix abordable. Bien des Canadiens et des Canadiennes sont encore plus loin de ces conditions qu'ils

ne l'étaient il y a dix ans. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000 pose la pierre angulaire d'un plan pluriannuel destiné à rendre le Canada plus sain, plus dynamique, plus prospère et plus égalitaire. Nous commencerons par neutraliser le massif déficit social du Canada grâce à un audacieux programme d'investissement public consistant à consacrer tout l'excédent budgétaire au rétablissement de programmes sociaux et de services publics clés et à redistribuer les revenus par l'entremise du régime fiscal de manière à contrer l'augmentation de l'inégalité des revenus.

Le gouvernement devrait avoir pour rôle de réduire au minimum les disparités entre les revenus marchands. Différentes mesures de redistribution, y compris des programmes de remplacement du revenu et des mesures fiscales, permettent de réduire considérablement ces disparités. L'ABGF commencera à rebâtir ces importantes mesures. Toutefois, les revenus ne sont qu'un des éléments de l'équation. L'égalité et la qualité de vie sont étroitement liées au «salaire social»—vaste éventail de programmes et de services publics accroissant les revenus et contribuant au bien public—, c'est-à-dire à la prestation de services publics tels que les services de santé, l'éducation, l'épuration de l'eau, les possibilités récréatives, les bibliothèques, les logements sociaux, l'enlève-

ment des ordures, les transports, les activités de recherche et de sauvetage, les services d'immigration et aux réfugiés ainsi que la sécurité à la frontière, pour n'en nommer que quelques-uns.

Nous cherchons à ramener le nombre des pauvres du Canada de 17,5% de la population à 9% ou moins d'ici cinq ans, en fonction de notre politique de tolérance zéro à l'égard de la pauvreté. Les nouvelles mesures seront englobantes et non discriminatoires à l'égard des bénéficiaires d'aide sociale. L'ABGF satisfait directement aux besoins les plus pressants des enfants et des familles, y compris leurs besoins en logements, en soutien du revenu, en services de garde d'enfants et en accès à l'enseignement postsecondaire. Ces mesures s'assortissent de considérables investissements nouveaux dans l'infrastructure publique qui sont destinés à apaiser de graves craintes dans le domaine de l'environnement telles que celles dont le changement climatique et la qualité de l'eau font l'objet.

L'ABGF de l'an 2000 prévoit un vaste programme d'investissement public qui établit des priorités nationales et pose la base d'une croissance économique durable et d'une augmentation de l'égalité et de la cohésion sociale. C'est un budget propre à nous permettre de partir du bon pied en ce début du 21^e siècle.

PROGRAMME NATIONAL POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

Notre vision a pour élément central un réinvestissement considérable dans les enfants et leurs familles, soit un vrai plan d'action national pour les enfants.

Vers le début des années 1970, le gouvernement a reconnu la déplorable situation des personnes âgées du Canada. Les taux de pauvreté de ces personnes étaient extrêmement élevés. En vertu d'une détermination collective à voir à ce que ces personnes ne finissent pas leurs jours dans la misère noire après avoir passé une vie entière à aider leur pays en y élevant des familles et en contribuant à la richesse productive nationale, un système public de sécurité sociale a été créé. Bien que ce système ne soit pas parfait, c'est une réussite remarquable. La pauvreté des personnes âgées a été ramenée de plus de 33% à 17% depuis 1980. Il reste encore beaucoup à accomplir, mais cela illustre ce qu'il est possible d'accomplir.

Les auteurs de l'ABGF croient que la volonté et l'engagement communs d'une nation nous permettront d'atteindre des résultats comparables dans le cas des enfants. Nous croyons que la population canadienne s'entend sur le besoin de faire un effort concerté pour réduire

la pauvreté des enfants et des familles. Il ne manque que la volonté politique. L'ABGF de l'an 2000 pose la base d'une politique nationale globale sur la famille.

Nous proposons un programme destiné à réduire la pauvreté des enfants et des familles comprenant les composantes suivantes :

- Rétablissement des fonds dont le soutien du revenu a été amputé
2,9 milliards
- Allègement de l'impôt des personnes à faible revenu :
- Prestation pour enfant élargie (lorsque pleinement mise en vigueur)
8,3 milliards
- Caisse nationale du logement
1,6 milliard
- Services nationaux de garde d'enfants et de puériculture
2,0 milliards
- Prestations plus élevées d'assurance-chômage
6,0 milliards
- Régime national d'assurance-médicaments
0,5 milliard
- Système national d'avances de pensions alimentaires pour enfants
nul

Tableau 4
Caisse de dotation des priorités nationales
financée à même l'excédent budgétaire de l'exercice fiscal 1999

	milliards de \$
Éducation postsecondaire	0,4
Garde des enfants	0,5
Logement	1,6
Soins communautaires et à domicile	0,5
Infrastructure	1,0
Participation des groupes désignés	0,2
Appuis à l'agriculture	0,5
Abolition des dettes des pays pauvres	0,3
TOTAL	5,0

- Majoration des prestations fiscales des personnes handicapées 0,4 million

Ce programme sera mis en oeuvre grâce aux caisses nationales d'investissement social et la Caisse de dotation des priorités nationales que prévoit l'ABGF. Ces caisses sont une solution de rechange valable à la réduction des dépenses fédérales mise en application par l'adoption du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Cette so-

lution fait appel au renversement de la cession de pouvoirs fédéraux et de l'affaiblissement des normes nationales. Les caisses engageraient le réinvestissement dans le plus grand atout du Canada : les membres de sa population. Notre stratégie créera des milliers d'emplois très nécessaires dans le secteur public, stimulera la création d'emplois dans le secteur privé et accroîtra la stabilité économique de millions de Canadiens et de Canadiennes.

Tableau 5

Détails des dépenses des programmes		
<i>(en millions \$)</i>		
	Martin* 1999/2000	AFBF 2000/2001
Caisse nationale d'investissement social (CNIS)		
Caisse des soins de santé	9,761	12,261
Caisse d'éducation postsecondaire	3,108	4,108
Caisse de soutien du revenu	4,325	7,200
Caisse d'investissement dans les garderies	350	1,850
Caisse de retraite	23,500	24,800
Caisse d'investissement pour le logement	1,889	2,239
	42,933	52,458
Pensions des vétérans	1,970	1,840
Péréquation	9,288	9,700
Transferts aux Territoires	1,299	1,300
Handicaps-Réadaptation prof. des personnes handicapées	195	240
Premières Nations	4,334	5,000
Sécurité commune	12,085	12,235
Agriculture	1,976	2,526
Industrie (infrastructure incl.)	3,501	4,082
Environnement	542	1,092
Transport	912	1,412
Ressources naturelles	713	850
Pêches	1,314	1,614
Immigration	759	800
Ressources humaines et formation	1,046	1,245
Justice	3,609	3,717
Culture	2,652	2,827
Services gouvernementaux et autres	10,272	9,562
Réserve pour éventualités	3,000	
Total des dépenses de programmes	102,400	112,500
Caisse de l'assurance-chômage	12,300	18,300
Total des dépenses de programmes (a.-c. incl.)	114,700	130,800
<p>*Les dépenses fédérales réelles en 1999/2000 pour le TCSPS pour la santé, l'EPS et les programmes de soutien du revenu sont allouées entre ces trois catégories à partir des proportions qui existaient en 1994-96.</p> <p>Le budget de 1999 comprend un supplément de 2 milliards \$ pour la TCSPS provenant de l'excédent budgétaire de 1998.</p>		

Caisse de l'assurance-chômage

Le Régime d'assurance-chômage (a.-c.) est censé protéger le plus grand nombre possible de travailleurs et de travailleuses contre les répercussions économiques d'une interruption de l'emploi à cause d'une grossesse, d'un congé parental, d'une maladie, de la formation ou du chômage. Toutefois, les modifications apportées en 1997 ont privé de nombreux Canadiens et Canadiennes de leur admissibilité à l'a.-c. Le nombre *minimal* des heures de travail nécessaires pour avoir droit à des prestations d'a.-c. a plus que doublé (passant de 200 à 500 heures); dans le cas des personnes qui sont arrivés sur le marché du travail dernièrement ou qui l'ont réintégré dernièrement après une longue absence, le nombre d'heures a triplé (passant de 300 à 910 heures). Actuellement, seuls 36% des sans-emploi du Canada reçoivent des prestations de chômage.

Les modifications ont frappé le plus durement les personnes travaillant à temps partiel ou à leur compte, qui constituent 40% de la population active. Puisque 70% des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes, celles-ci sont plus durement frappées que les hommes. En fait, 66% des hommes faisant partie de la population active sont admissibles à des prestations d'a.-c. mais seulement 53% des femmes le sont. Qui plus est, seules 30% des femmes en chômage reçoivent des prestations.

Seules trois jeunes personnes sur dix ont droit à des prestations d'a.-c. Des 489 000 qui y étaient admissibles, seules 74% ont reçu des prestations d'a.-c. ordinaires ou spéciales pendant leur période de chômage.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral propose la création d'un régime

d'assurance-chômage tout à fait distinct du budget fédéral général. Le Compte d'a.-c. ne servirait qu'à assurer un soutien du revenu pendant les périodes de chômage. Pendant l'année financière 2000-2001, l'amélioration des prestations d'a.-c. absorbera la totalité de l'excédent qui s'accumulerait autrement dans le Compte d'a.-c. La couverture de l'a.-c. sera améliorée, particulièrement dans le cas des femmes, des jeunes et des travailleurs et travailleuses âgés. Les prestations de maternité seront disponibles pour 26 semaines et un congé parental supplémentaire de 26 semaines pourra être pris.

Les conditions d'admissibilité variables seront abolies; pour avoir droit à de l'aide en vertu de tout élément du Régime d'a.-c. et dans toute province, il suffira d'avoir travaillé un *maximum* de 300 heures pendant les douze mois précédents. Les critères d'admissibilité seront rendus moins rigoureux pour qu'au moins 70% des personnes en chômage aient droit à des prestations. Celles-ci seront portées à 60% de la rémunération hebdomadaire antérieure. Les cotisations de l'employeur et du salarié ou de la salariée seront maintenues aux niveaux actuels.

Caisse du soutien du revenu

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral renverse l'abandon des pauvres par le gouvernement fédéral. Notre Caisse du soutien du revenu sera appuyée sur des normes nationales clés :

- le droit à l'aide fondé uniquement sur le besoin (et par conséquent l'interdiction de l'obligation de travailler pour recevoir de l'aide, c'est-à-dire l'interdiction du travail obligatoire sous toutes ses formes);

- le droit à l'aide sans condition de résidence;
- le rajustement des taux d'aide selon le coût de la vie;
- le respect de la vie privée des prestataires;
- le droit de conserver sa maison et une quantité raisonnable de biens;
- le droit d'appeler des décisions prises par les autorités et les tribunaux.

La Caisse du soutien du revenu aura deux niveaux. Le premier niveau assurera aux personnes nécessiteuses au moins 60% du seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada, et l'ABGF portera cette proportion à 75% au cours des cinq prochaines années. Le deuxième niveau sera destiné à répondre à des besoins spéciaux, tels que ceux des personnes handicapées, en matière d'aide socio-psychologique, de fonds d'urgence et de frais de réinstallation.

Prestation nationale pour enfant élargie

L'ABGF comprend un ferme engagement à éliminer la pauvreté des enfants. La **Prestation fiscale pour enfant élargie** assurera un maximum de 4 200 \$ par enfant. Cela coûtera 8,3 milliards de dollars, investis au cours d'une période de deux ans. De plus, dans le cadre de l'établissement d'une nouvelle politique nationale sur la famille, le niveau de revenu auquel la prestation commence à diminuer sera haussé au cours de la période de cinq ans afin d'accroître le soutien des familles comprenant des enfants dont les revenus sont faibles ou moyens. Cette initiative permettra de réduire considérablement la pauvreté des enfants.

La Prestation fiscale pour enfant instituée par le gouvernement fédéral ne contribue pas à réduire la pauvreté. Elle doit plutôt être considérée comme une partie d'une stratégie glo-

bale des bas salaires, parce que les plus pauvres des pauvres, soit les familles vivant de l'aide sociale, ne peuvent pas en profiter pleinement. À notre avis, c'est discriminatoire.

La sécurité économique des enfants faisant partie de familles pauvres sera en outre améliorée grâce au Système d'avances de pensions alimentaires, qui garantit aux parents ayant la garde des enfants qu'ils recevront leurs pensions alimentaires à temps. Les parents ayant la garde des enfants recevront les pensions alimentaires du gouvernement, qui en percevra le montant des parents n'ayant pas la garde dans le cadre du régime de l'impôt sur le revenu.

Caisse d'investissement dans la garde d'enfants et la puériculture

Bien que les mesures de soutien du revenu telles que la Prestation pour enfant élargie aident à l'amélioration de la qualité de vie des enfants, elles ne suffisent pas. Il faut qu'elles soient jumelées à des services et à des soutiens sociaux tels que les services de garde d'enfants. Les spécialistes conviennent que les services de garde de qualité favorisent le développement sain de l'enfant. L'investissement dans les services de garde d'enfants importe à tous les enfants, quels que soient la situation d'emploi et le revenu de leurs parents. Les services de garde de qualité sont indispensables à l'augmentation de l'accès des femmes à l'égalité puisque les femmes sont encore les personnes qui assument la majeure partie de la responsabilité de l'éducation des enfants et qu'elles sont les chefs de la plupart des familles monoparentales. Ces services sont un élément crucial de tout programme efficace de lutte contre la pauvreté et devraient toujours soutenir et renforcer les familles.

Cette année, nous instaurons un programme national de services de garde d'enfants et de puériculture à réaliser en cinq ans. Ce programme compensera le morcellement du financement et des services actuels, répondra aux besoins des familles et sera réceptif aux approches régionales.

Dans le cadre du programme, deux milliards de dollars de fonds supplémentaires seront affectés aux services de garde d'enfants cette année (dont 0,5 milliards de dollars proviendront de la Caisse de dotation des priorités nationales), et 500 millions de plus au cours de chacune des quatre années suivantes. En 2004, le Canada aura un système national universel de services de garde d'enfants. Les éléments du programme seront négociés par le gouvernement fédéral avec les provinces et les peuples autochtones. Signalons que le programme est censé non pas remplacer les régimes progressistes qui existent déjà dans certaines provinces mais bien les améliorer et les lier dans le cadre d'un système national cohérent. Comme d'autres mesures relatives aux politiques sociales préconisées dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, il faut voir la Caisse des services de garde d'enfants dans l'optique de la section intitulée «Le gouvernement fédéral, le Québec et les provinces».

Caisse d'investissement dans le logement

Une crise du logement se prépare au Canada depuis que le gouvernement fédéral a cessé de financer les nouvelles initiatives de logement social et cette crise est sur le point d'éclater. Le comité de l'ONU qui est chargé de surveiller le respect du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a vigoureusement reproché au gouvernement du Canada d'avoir réduit son engagement en

matière de logement social et accru ainsi le nombre des sans-abri.

Il y a environ 250 000 sans-abri au Canada. Les familles sont le groupe nécessitant un abri d'urgence qui s'accroît le plus rapidement. À Toronto, elles comptent pour près de la moitié des personnes fréquentant les centres pour itinérants. L'année dernière, les maires des villes canadiennes les plus grandes ont incité le gouvernement fédéral à déclarer que l'itinérance constitue un désastre national et de proclamer un état d'urgence national.

L'itinérance n'est que la pointe de l'iceberg. Selon la Fédération canadienne des municipalités, il y a 1,1 million de ménages qui ont un besoin impérieux de logement. Ce besoin est défini comme étant l'incapacité de trouver des logements locatifs acceptables et suffisants à loyer constituant moins de 30% du revenu du ménage. De 1990 à 1995, le nombre des ménages consacrant *plus de 50%* de leur revenu à leur loyer a augmenté de 43%, passant à 833 555. Dans les grandes villes, 96 000 ménages sont inscrits aux listes d'attente de logements subventionnés. Il y a 360 735 logements qui nécessitent des réparations majeures. De 2001 à 2010, il faudra 450 000 logement locatifs de plus par année. Pourtant, le taux d'inoccupation des logements locatifs des villes canadiennes est passé de 3,4% à 2,6% d'octobre 1998 à octobre 1999, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). C'est le taux le plus bas depuis octobre 1987. La diminution des salaires et la réduction de l'a.-c. et de l'aide sociale sont les principaux facteurs du grave besoin de logements à prix abordable.

En décembre 1999, le gouvernement fédéral a approuvé une affectation de 750 millions de dollars échelonnée sur trois ans à des initiatives destinées à aider au règlement de la crise du logement. Cette somme est des plus bienvenues. Cependant, il faut beaucoup plus que

cela. D'abord, le gouvernement fédéral doit investir beaucoup plus d'argent. Ensuite, il doit jouer un rôle critique en donnant le pas à l'aide à l'établissement, de concert avec les provinces, de logements sans but lucratif à prix abordable. Le financement par le gouvernement de programmes de logements sociaux est le seul moyen de voir à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient des logements adéquats dans des milieux acceptables et à prix abordable. C'est d'ailleurs ce qu'a recommandé le groupe de travail du Parti Libéral sur le logement en 1990. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral affectera deux milliards de dollars par année de plus pendant cinq ans pour répondre aux besoins fondamentaux en logement au Canada.

L'ABGF consacre, par l'entremise de la SCHL, 1,4 milliards de dollars cette année et au cours de chacune des quatre années suivantes à la construction d'un nombre de logements pouvant atteindre 20 000 par année en association avec des organisations de logement sans but lucratif et coopératif. La somme de 200 millions \$ sera affectée à la réparation de 10 000 logements par année.

L'ABGF prévoit l'établissement d'un plan de concert avec les provinces pour réduire le nombre de locataires dont le loyer compte pour plus de la moitié de leur revenu. On y arrivera soit en construisant davantage de logements sociaux, soit en versant un supplément de loyer.

L'ABGF affecte 100 millions de dollars à la réduction immédiate des besoins en abri d'urgence et à leur élimination à long terme.

De plus, l'ABGF crée une fondation du logement à laquelle 100 millions de dollars seront affectés chaque année pour aider à des initiatives communautaires. Ces initiatives seront financées grâce à la Caisse de dotation des priorités nationales.

La somme de 200 millions de dollars sera consacrée à un Programme national de rénovation domiciliaire dans le cadre duquel la priorité sera donnée aux projets communautaires de rénovation domiciliaire. Le financement de ce programme sera puisé à la Caisse pour la protection de l'atmosphère et à la Caisse de l'infrastructure (décrites ci-dessous). Le programme créera quelque 3 750 emplois.

Caisse de l'éducation postsecondaire

La réduction très marquée du financement fédéral de l'éducation postsecondaire a donné lieu dans l'ensemble du pays à une augmentation incroyable (126%, en moyenne, depuis 1990) des frais de scolarité, à une diminution de 10% du corps enseignant des collèges et des universités, à une réduction de l'éventail et de la portée des programmes et des moyens de recherche ainsi qu'à une diminution des dépenses relatives à des éléments d'infrastructure indispensables aux activités éducatives tels que les bibliothèques et les laboratoires. En même temps, des ressources ont été détournées vers des initiatives peu judicieuses telles que les bourses d'études du millénaire et les REEE, dont aucune ne contribue réellement au règlement du problème fondamental du système d'enseignement postsecondaire, qui est celui que pose l'accès à prix abordable à cet enseignement.

L'ABGF accroîtra l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants et des étudiantes de toutes les souches socio-économiques. La Caisse de l'éducation postsecondaire comprendra initialement 3,1 milliards de dollars pour les dépenses générales et croîtra avec l'économie nationale. L'augmentation totale sera de 800 millions de dollars au cours des cinq prochaines années et devrait réduire considérablement les frais de scolarité dans l'ensemble du pays et améliorer la qualité de l'en-

seignement postsecondaire. De plus, 0,4 milliards \$ en dépenses d'investissement seront financées grâce à la Caisse de dotation des priorités nationales.

La Loi nationale sur l'éducation postsecondaire en vertu de laquelle cette caisse sera créée garantira à tous les Canadiens et les Canadiennes le droit à une éducation postsecondaire de qualité. Toutes les provinces (le Québec ayant le droit de se désengager moyennant dédommagement) respecteront des normes d'administration publique, de pleine accessibilité, d'intégralité, de transférabilité des unités et de mobilité tant des fonds de recherche que des bourses et subventions de la population étudiante. La création d'un très représentatif Conseil consultatif national sur l'éducation postsecondaire et la recherche permettra de voir à ce que le système d'enseignement postsecondaire réponde aux besoins de la communauté.

Le Canada est l'un des trois pays industrialisés qui n'ont pas de système national de bourses d'études postsecondaires. La formule actuelle des prêts étudiants, des exemptions d'intérêts et des crédits d'impôt sur le revenu donne lieu à un endettement de plus en plus élevé, qui est passé de 8 675 \$ à 28 000 \$, en moyenne, de 1990 à l'an 2000. L'ABGF engagera le remplacement des prêts étudiants par un système national de bourses d'études postsecondaires qui sera fondé uniquement sur le besoin et reconnaîtra les étudiants et les étudiantes ayant des besoins spéciaux. Un total de 500 millions de dollars sera affecté aux bourses d'études pendant l'année financière courante et 750 millions y seront affectés l'année suivante.

Le taux moyen d'emploi d'été des étudiants et des étudiantes n'est pas tombé sous les 15% depuis le début des années 1990 mais le financement des programmes d'emploi d'été des

étudiants et des étudiantes est du tiers de ce qu'il était pendant les années 1980. Les personnes qui font des études supérieures ont désespérément besoin d'emplois d'été pour pouvoir financer leurs études et d'emplois de qualité après celles-ci.

Caisse nationale des services de santé

Le budget fédéral de l'année dernière a haussé de 2 à 2,5 milliards de dollars par année les fonds affectés aux services de santé. Cette initiative bienvenue aurait dû être prise longtemps avant et ne l'a été que par suite des fortes pressions faites sur le gouvernement fédéral par les mouvements sociaux du Canada et l'opinion publique. Ces pressions ont entraîné l'engagement fédéral de nouvelles dépenses s'étendant sur plusieurs années. Cependant, ce réinvestissement de 11,5 milliards \$ ne suffira pas à lui tout seul à régler la crise du système de santé. Il ne fait que ramener la contribution fédérale aux soins de santé au niveau de dépenses nominal de 1995, sans ajustement pour tenir compte du vieillissement de la population, de l'inflation ou de la croissance économique. Il ne compense donc pas les compressions antérieures en termes réels. Qui plus est, ces nouvelles dépenses ne sont pas garanties au-delà de l'année 2003-2004, et elles n'apportent pas à l'assurance-maladie les renforcements que nous jugeons d'une importance capitale.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral crée une Caisse nationale des services de santé permettant au gouvernement fédéral de réaffirmer son engagement à mettre en oeuvre un système public universel et accessible de services de santé intégraux en fonction de la volonté de la grande majorité des Canadiens et des Canadiennes. Le réinvestissement dans les services de santé publics est un facteur crucial du maintien du

pouvoir fédéral de mettre en application les normes nationales que comprend la *Loi canadienne sur la santé* et d'endiguer la vague des services de santé à but lucratif qui déferle sur le Canada. Par suite de la compression massive des transferts pécuniaires fédéraux aux provinces au titre des services de santé, les budgets des hôpitaux ont été laminés, certains services ont été rayés de la couverture de l'assurance-maladie et assujettis à l'assurance privée, la responsabilité de certains autres services a été refilee aux municipalités, aux employeurs et à des fournisseurs privés, et certains soins ont été renvoyés au foyer, tout cela menaçant l'assurance-maladie.

Les ménages déclarant des dépenses de santé ont consacré en moyenne 30,5% de plus aux services de santé en 1997 qu'en 1992, près de la moitié de l'augmentation s'étant produite en 1996-1997. Les dépenses des familles canadiennes relatives aux produits médicaux et pharmaceutiques ont augmenté elles aussi (de 51,3% de 1992 à 1997), comme les dépenses relatives aux services hospitaliers et aux autres services ayant trait à la santé. Les ménages qui ont déclaré des dépenses relatives aux services hospitaliers et aux autres services ayant trait à la santé y ont consacré en moyenne 275 \$ en 1992 et 353 \$ en 1997, ce qui représente une augmentation de 28,6% dont plus de la moitié s'est produite de 1996 à 1997. (Les dépenses gouvernementales au titre des services hospitaliers ont diminué de 0,7% de 1996 à 1997.)

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral propose d'investir 0,4 milliards \$ en l'an 2000, ainsi que 2 milliards de dollars supplémentaires par année pour les cinq prochaines années. Cela permettra aux provinces d'élargir les services de santé publics, à la fois dans les soins hospitaliers de courte durée que dans les soins en milieu communautaire, afin d'offrir des soins à domicile de qualité finan-

cés et fournis par le secteur public, lorsque cela s'avère approprié. Cela engagera le rétablissement de milliers d'emplois publics très spécialisés et bien payés dans le secteur de la santé, ce qui sera favorable aux femmes. Le programme de cinq ans exige un préavis de deux ans avant que le financement ne puisse être modifié.

L'ABGF propose l'adoption d'une *Loi sur les soins en milieu communautaire et à domicile* qui établira les principes que les provinces seront obligées de respecter pour avoir droit aux contributions fédérales dont le montant total sera de deux milliards de dollars par année. Les provinces devront fournir des soins à domicile en tant que service public dans le cadre de leurs régimes d'assurance-maladie, ce qui améliorera grandement la vie des personnes handicapées, des malades chroniques et des personnes âgées.

La hausse du prix des médicaments qui découle de la prolongation de la protection des brevets des médicaments impose un fardeau insoutenable au système de santé. L'ABGF mettra en oeuvre peu à peu un Régime national d'assurance-médicaments en tant que première étape de l'intégration des médicaments prescrits à l'assurance-maladie, à titre d'élément entièrement financé, ce qui coûtera 500 millions de dollars pendant la première année. L'initiative englobe la centralisation des achats de médicaments par un unique organisme, le renforcement de l'interdiction de la publicité et la création d'un système d'information sur les médicaments en fonction de la population.

Les fonds affectés à la Stratégie nationale sur le sida augmenteront de 8 millions de dollars cette année et de 25 millions de dollars pendant chacune des cinq années suivantes.

Les recommandations sur la santé que comprend le rapport de la Commission royale sur

les peuples autochtones seront mises en oeuvre grâce à une augmentation de financement de 50 millions de dollars cette année et de 20 millions de dollars en l'an 2001.

L'ABGF demande que soit tenue une enquête sur les pratiques et les politiques de Santé Canada, particulièrement pour ce qui a trait aux aliments transgéniques et au transfert projeté de la responsabilité pour la sécurité de l'alimentation au ministre de l'agriculture qui a aussi le mandat de promouvoir l'industrie agro-alimentaire. L'ABGF redonnera à la Direction générale de la protection de la santé la capacité scientifique de mettre en oeuvre une procédure de réglementation qui fait passer la sécurité, plutôt que l'industrie, avant tout. Le budget de la DGPS passera de 237 à 300 millions de dollars.

Nous reconnaissons que le gouvernement fédéral doit défendre l'intérêt public dans le développement des technologies d'information sur la santé. Des fonds puisés à la Caisse de transition de la santé seront affectés à la création de conseils des partenaires sociaux comprenant des personnes qui représentent les groupes communautaires et les organisations de fournisseurs et d'employeurs. Il y aura trois de ces conseils, l'un traitant des données cliniques ou sur les malades, le deuxième traitant de données sur les résultats et les populations et le troisième traitant de données sur l'emploi et la gestion.

En dernier lieu, le gouvernement fédéral devrait favoriser activement une recherche indépendante sur la santé qui porterait sur tous les aspects des services de santé. L'ABGF recommande de porter les fonds affectés à la recherche sur les services de santé à 1% du total des dépenses de santé et de voir à ce qu'une grande partie des fonds supplémentaires soient versés par l'industrie, tout en garantissant que

l'administration de ces fonds soit soustraite au contrôle de celle-ci.

Caisse du revenu de retraite

Le taux de pauvreté des personnes âgées demeure inacceptablement élevé. La situation des femmes âgées est, en général, beaucoup pire que celle des hommes âgés. Les pensions publiques (RPC et RRQ) et les prestations aux aînés (SV et SRG) sont insuffisantes. Moins de la moitié des travailleurs et travailleuses du Canada cotisent à un régime de retraite professionnel et seule une partie de ceux qui cotisent à un tel régime accumulent des droits leur assurant une pension acceptable.

Les REER, qui étaient censés combler les lacunes des régimes de retraite publics et professionnels, accroissent, en fait, les disparités des revenus de retraite. Plus le revenu est élevé, plus le montant de la cotisation au REER permet d'économiser de l'impôt et plus les gens exercent leurs droits de cotisation à un REER.

L'ABGF de l'an 2000 engagera une révision approfondie du système d'épargne-retraite pour voir à ce que les membres de la population canadienne puissent avoir un revenu de pensions acceptable pendant leur retraite et à ce que les allègements d'impôt sur le revenu de retraite soient assurés aux personnes qui en ont le plus besoin. On procédera notamment à une révision des plafonds de cotisation à un REER et des règles de transférabilité des pensions privées et à un examen de la possibilité de convertir, de déductions en crédits, les subventions au revenu de retraite par l'entremise du régime fiscal.

Entre temps, nous prendrons des mesures pour nous attaquer aux problèmes pressants. Les prestations de Sécurité de la vieillesse seront accrues de 10% pendant chacune des deux prochaines années pour renforcer le soutien ap-

porté aux personnes âgées les plus pauvres. Le niveau de revenu auquel commence la récupération fiscale des prestations de SV sera pleinement indexé sur l'indice du coût de la vie calculé d'après les gains hebdomadaires moyens. Les limites de teneur en éléments étrangers des placements des REER et des régimes de retraite enregistrés seront maintenues et les échappatoires de la législation (y compris l'utilisation de caisses «séparées») seront supprimées.

Égalité et sexe

Les difficultés économiques sont concentrées chez les femmes et les enfants, qui comptent pour 70% des pauvres du Canada. Les politiques fédérales n'ont pas permis de réduire l'inégalité entre les sexes au Canada : au contraire, elles l'ont fait empirer. Les femmes ont perdu des emplois à rémunération relativement élevée dans le secteur public et portent le fardeau de la prestation de soins aux membres de leurs familles par suite de la compression des services publics, des programmes sociaux et des soutiens du revenu.

Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de créer un programme national de services de garde d'enfants. L'élimination du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) a imposé

de graves privations. Le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme a été supprimé, et l'on a sabré dans le financement des organisations s'adressant aux femmes et de la recherche sur les questions spécifiques aux sexes.

Les politiques sociales et économiques que comprend l'ABGF représentent des investissements dans les programmes sociaux qui sont d'une importance cruciale pour l'accès des femmes à l'égalité. Notre stratégie de création d'emplois est destinée à favoriser les femmes, grâce au recours à l'action positive au besoin.

Pour faciliter l'accès des femmes au processus politique, l'ABGF créera une Caisse de la participation des femmes à la démocratie (s'inspirant de la Campagne des femmes pour leur juste part «2 \$ par femme et fille du Canada») prévue pour aider à la participation des femmes au processus démocratique. On fixera des objectifs afin d'accroître la représentation des femmes au sein des gouvernements de tous les paliers. Un montant de 50 millions de dollars sera affecté aux centres et aux maisons d'hébergement pour femmes ainsi qu'aux services de lutte contre la violence faite aux femmes, la moitié de ce montant y étant affecté cette année.

INFRASTRUCTURE PUBLIQUE, INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTAL ET EMPLOIS VERTS

Le déficit d'investissement et la crise environnementale

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000 a pour volet important un nouvel investissement dans l'infrastructure publique, et particulièrement l'infrastructure environnementale. Cet investissement public sera jumelé aux mesures destinées à favoriser une forte augmentation de l'investissement privé dans des domaines aidant à assurer la durabilité de l'environnement. Il y a lieu d'accroître et de réaffecter les investissements publics pour atteindre des objectifs environnementaux pressants, comme par exemple des réductions majeures des émissions de gaz à effet de serre qui provoquent le changement climatique mondial. Le changement d'orientation créera de nombreux emplois dans une multitude de domaines, y compris la construction, la gestion des systèmes d'immeubles, les services publics de base et de nouveaux secteurs verts telles que ceux des services environnementaux et de la production de biens écologiques. Le virage vers la durabilité de l'environnement comportera non seulement des gains mais aussi des pertes d'emplois, ce qui nécessitera l'adoption d'un programme de transition équitable pour les travailleurs et travailleuses affectés. L'effet net sera probablement très positif car les procédés consommant moins d'énergie et produisant moins de déchets ont tendance à faire appel à plus de main-d'oeuvre.

Une diminution alarmante des dépenses publiques relatives à l'infrastructure publique s'est produite depuis vingt ans. En 1997 et 1998, le total des investissements gouvernementaux dans le capital fixe—depuis les bâtiments du

secteur public jusqu'aux écoles, aux routes, aux moyens de transport en commun et aux installations de traitement de l'eau et des déchets—ne constituait que 2,1% du PIB, soit beaucoup moins que les 4,5% des années 1960 et 1970. Cela a affaibli la qualité des services publics, posé de graves problèmes environnementaux tels que la baisse de la qualité de l'eau et la pollution et (comme bien des études l'ont indiqué) ralenti l'augmentation de la productivité du secteur privé.

Le Canada a accumulé un énorme déficit d'investissement dans l'infrastructure publique, et particulièrement d'infrastructure municipale et environnementale de base. L'insuffisance de l'investissement découle des compressions budgétaires auxquelles ont procédé les gouvernements de tous les paliers et de la répugnance (ou de l'inaptitude) à créer une nouvelle dette publique. C'est extrêmement myope car cela empêche tous les paliers de gouvernement de réaliser des projets qui présenteraient de considérables avantages sociaux, environnementaux et économiques.

La réaction actuelle la plus répandue à l'insuffisance de l'investissement consiste à créer des «partenariats» avec le secteur privé dans le cadre desquels les gouvernements permettent à des entreprises privées de construire, de posséder et parfois d'exploiter des installations collectives. Dans certains cas, l'installation redevient de propriété publique à la fin d'une période préétablie. Le soi-disant avantage que ces partenariats présentent aux gouvernements est que les installations sont construites sans qu'une dette directe ne soit contractée. Or, le coût des emprunts privés est plus élevé que celui des emprunts gouvernementaux, et c'est le public qui finit par payer la différence.

Plutôt que de payer les installations à l'aide de recettes fiscales, on impose aux contribuables différents droits tels que les frais d'utilisation, et ainsi de suite. Qui plus est, l'entreprise qui construit une installation collective qu'elle donne à bail ou qui fait l'objet de droits ou de frais d'utilisation temporaires peut amortir son investissement aux fins de l'impôt, ce qui réduit superficiellement le coût pour les contribuables provinciaux ou locaux mais oblige le public à payer plus d'impôt pour compenser la perte de recettes fiscales. Les baux se trouvent à revenir à un service de la dette. Les soi-disant gains en efficience de l'exploitation d'installations collectives par des entreprises privées s'assortissent presque toujours d'une diminution de la qualité et de l'accessibilité des services et de pertes pour les travailleurs et les travailleuses. La privatisation d'éléments d'infrastructure de base tels que les services d'eau est très coûteuse pour les consommateurs et consommatrices et pour l'environnement et comporte de piètres services.

L'insuffisance de l'investissement public dans l'infrastructure et les services environnementaux pose des problèmes croissants et a grandement ralenti les efforts faits pour rendre l'économie plus durable du point de vue écologique. Par ailleurs, l'investissement privé dans l'efficacité énergétique et la réduction des déchets, entre autres domaines, a été beaucoup trop faible à cause d'un manque d'information, des lacunes de la réglementation et d'iniques facteurs de découragement. De nombreuses entreprises canadiennes se sont opposées vigoureusement aux effets faits pour s'attaquer de façon valable à des problèmes pressants tels que le réchauffement du globe, la pollution et l'épuisement des ressources parce qu'elles ne consentent pas à assumer les frais à court terme, même s'il crève les yeux qu'aucune économie ou société ne peut exister en l'absence d'un milieu naturel durable. Il faut qu'il y ait des investissements publics et

privés majeurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique et réduire ou éliminer les rejets de déchets dans l'environnement.

L'Alternative budgétaire de cette année appuie un grand programme d'investissement environnemental s'inspirant des propositions présentées dernièrement par la Fédération canadienne de la nature au nom de 14 organisations environnementales, la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), lesquelles s'ajoutent aux propositions faites dans des éditions antérieures de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral.

Infrastructure environnementale publique

L'ABGF appuie un Programme national d'investissement dans l'infrastructure environnementale. Il s'agirait principalement de s'attaquer à des problèmes environnementaux pressants tels que le changement climatique et la piètre qualité de l'eau. L'augmentation des investissements publics a un important rôle à jouer dans le respect des engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à prévenir la dégradation de l'environnement, que le Canada a pris à Kyoto. Elle présente par conséquent de grands avantages sur le plan social. Le programme aurait pour autres avantages majeurs d'accroître les recettes gouvernementales et l'efficacité du secteur privé et de créer des emplois directs. (Il faudrait incorporer au programme des critères relatifs à l'équité en matière d'emploi pour s'assurer que les avantages sur le plan de l'emploi soient partagés également.) Selon une analyse réalisée par Informetrica Ltd., le fait de consacrer un milliard de dollars à l'infrastructure publique crée environ 15 000 em-

plois à plein temps et accroît les revenus nets fédéraux et provinciaux de 30% à 40% de la dépense initiale.

Le Programme national d'investissement dans l'infrastructure environnementale remplacerait le défunt programme national des travaux d'infrastructure, lequel a été réalisé de 1994 à 1998 et dont le coût a été partagé entre les gouvernements des trois paliers. Les 2,4 milliards de dollars investis par le gouvernement fédéral dans des travaux d'infrastructure ont appelé 8,3 milliards de dollars d'investissement des provinces et des municipalités. Ces investissements étaient nécessaires pour rattraper l'énorme retard de l'investissement dans l'infrastructure publique locale mis en évidence dernièrement par les municipalités et le Syndicat canadien de la fonction publique. L'investissement actuel ne compense même pas la dépréciation des structures en place. Le programme devrait être pluriannuel, compte tenu de l'énorme déficit accumulé de l'infrastructure publique.

Les travaux devraient être accomplis au palier municipal et local et la priorité devrait être accordée en fonction du rapport entre le coût et les avantages environnementaux et sociaux. Tous les travaux doivent être accomplis par le secteur public. Pour la prochaine année financière, l'ABGF prévoit un investissement fédéral d'un milliard de dollars provenant de la Caisse de dotation des priorités nationales, un investissement équivalent des gouvernements provinciaux, et l'investissement du même montant par les gouvernements municipaux et locaux. Un montant supplémentaire de 0,5 milliards \$ affecté aux transports et aux infrastructures qui y sont apparentées sera financé de façon directe.

Voici les principaux secteurs de l'infrastructure environnementale publique dans lesquels il faut investir initialement :

A) Réseaux d'adduction d'eau et d'égoûts : moderniser les usines municipales de traitement de l'eau et des eaux usées pour améliorer la qualité de l'eau, réaliser des économies d'énergie, réduire la consommation d'eau et mieux traiter les effluents.

L'Association canadienne des eaux potables et usées prévoit qu'il faudra consacrer 27 milliards de dollars à la rénovation des installations de traitement et de distribution de l'eau au cours des 15 prochaines années. De plus, il faudra affecter 61 milliards de dollars à la modernisation des égouts et des systèmes de traitement des eaux usées. Ce sont des dépenses énormes pour les municipalités qui ont du mal à financer les services que les gouvernements des paliers supérieurs leur ont refilés à l'aide de l'assiette restreinte de l'impôt foncier. Le besoin de consacrer une grande quantité de capital à l'infrastructure d'adduction d'eau crée une dangereuse ouverture pour les sociétés mondiales prêtes à s'emparer du contrôle des services d'eau municipaux. Sans un programme de dépenses publiques pour les services d'eau, les Canadiens et les Canadiennes seront exposés à la mainmise par l'entreprise privée de ce service public fondamental qui est si essentiel à la survie.

La privatisation de l'adduction d'eau au Canada et dans d'autres pays a eu d'amples effets inquiétants : les prix ont monté en flèche, la qualité de l'eau potable a baissé considérablement et les services ont cessé d'être fiables pendant que la pollution et la maladie augmentaient. Il nous faut un programme qui maintienne le financement public et la propriété publique de nos réseaux d'aqueduc.

B) Gestion des déchets : détournement de déchets solides et liquides ménagers, commerciaux et industriels des décharges et des installations d'incinération grâce à de vastes programmes de pointe de réduction, de

réutilisation et de recyclage. Malgré les progrès récents, le taux de détournement moyen des ordures ménagères n'est encore que d'environ 25%, par rapport à 58% à Guelph, où un système exemplaire de recyclage et de récupération centralisés a été établi. Les systèmes perfectionnés permettent de compenser amplement leurs frais car ils accroissent les revenus, créent des emplois et minimisent les coûts environnementaux. Cet élément du programme comprendrait la modernisation des décharges existantes, le captage et l'utilisation du méthane et le perfectionnement de la technologie d'incinération.

C) Développement des transports en commun et des trains de banlieue : achat et remise en état d'autobus et de matériel roulant; remplacement et modernisation de véhicules de manière à accroître le rendement énergétique et à réduire les frais d'exploitation; construction et amélioration d'infrastructure de transport en commun; création de stationnements à des points d'accès aux transports en commun. (Le gouvernement fédéral pourrait en outre stimuler le recours aux transports en commun en exemptant d'impôt les laissez-passer fournis par les employeurs.)

D) Rénovation des bâtiments publics municipaux et locaux pour qu'ils répondent à des normes de rendement énergétique beaucoup plus élevées et s'approvisionnement en énergie à des sources alternatives de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les frais de fonctionnement. L'Initiative fédérale dans le secteur du bâtiment a illustré la possibilité de réaliser de grandes économies d'énergie et d'obtenir de forts rendements d'investissement mais seuls de faibles montants ont été investis par le secteur public dans ce domaine.

Les autres activités pourraient comprendre les suivantes : dépollution de sites contaminés et

affectation de ces sites à d'autres fins, y compris ceux de lotissements de logement à prix abordable, de parcs et d'installations récréatives; achat ou protection de terres écosensibles et de sites du patrimoine naturel (s'ajoutant à l'expansion et à la protection nécessaires du réseau de parcs nationaux); développement de systèmes énergétiques communautaires; économie d'énergie par l'utilisation de déchets (comme le méthane ou la biomasse résiduelle) pour assurer le chauffage ou l'alimentation en énergie d'autres utilisateurs.

Réduction du coût du financement de l'investissement dans l'infrastructure publique par la création de l'Office national de l'investissement dans l'infrastructure

Outre l'aide directe du gouvernement fédéral à l'investissement dans l'infrastructure publique dont nous venons de traiter, le gouvernement fédéral devrait — à l'extérieur du cadre du budget — faciliter l'augmentation du financement privé des investissements publics nécessaires sans favoriser la privatisation. Nous proposons l'établissement d'un Office national de l'investissement dans l'infrastructure qui serait un organisme gouvernemental fédéral, qui comprendrait des services chargés de domaines précis tels que la gestion des déchets, l'eau, les transports en commun et les routes, et qui serait pleinement justiciable de ses activités au Parlement. Grâce à un investissement fédéral initial de 500 millions de dollars, l'Office se doterait des connaissances techniques nécessaires pour juger des projets proposés par des organismes publics qui méritent d'être appuyés et auxquels il faudrait donner la priorité. Les municipalités, les provinces et les organismes du secteur public demanderaient à l'Office de financer des projets à l'aide de prêts. L'Office émettrait des obligations garanties par

le gouvernement fédéral et solliciterait activement des investissements à long terme des conseils d'administration de régimes de retraite désireux de s'assurer des paiements à long terme correspondant à leurs obligations futures. Le Régime de pensions du Canada pourrait investir par l'entremise de l'Office. Le fait de créer un bassin important de capitaux d'investissement garantis par le gouvernement fédéral réduirait le coût des emprunts du secteur public. (Le gouvernement fédéral peut actuellement emprunter à long terme à un taux d'intérêt à peine supérieur à 6%, beaucoup moins que le taux que doivent verser les gouvernements des paliers inférieurs et les entreprises privées.) Le gouvernement fédéral pourrait injecter des capitaux supplémentaires pour réduire encore davantage le coût de la construction de l'infrastructure en bonifiant le taux d'intérêt que doivent payer les emprunteurs.

L'Office établirait un échéancier de projets infrastructurels approuvés d'avance dont on pourrait établir les coûts et la faisabilité. En cas de ralentissement économique, les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient injecter des fonds supplémentaires pour accélérer l'investissement dans l'infrastructure publique et créer ainsi des emplois.

L'expansion de l'investissement dans l'infrastructure environnementale dans le cadre de la Stratégie sur le changement climatique pourrait être financée par l'entremise de l'Office. Les projets appuyés par l'Office seraient réalisés par le secteur public, et l'administration publique serait une condition de l'appui. Des règles sur la rémunération équitable seraient établies et les entrepreneurs seraient tenus de créer et de mettre en oeuvre des programmes sur l'équité en matière d'emploi.

Investissement fédéral direct dans la durabilité de l'environnement

Dans son propre ressort, le gouvernement fédéral devrait accroître les fonds affectés à l'Initiative fédérale dans le secteur du bâtiment d'au moins 5 millions de dollars par année (à partir d'environ 1 million de dollars) pour donner un rendement énergétique très élevé à au moins 50% de ses propres bâtiments d'ici l'an 2005 et pour aider à élargir le marché des entreprises privées travaillant dans ce domaine. L'Initiative a déjà indiqué que les économies d'énergie qu'on peut réaliser en améliorant les dispositifs de chauffage et de climatisation des locaux, la gestion de l'énergie et les systèmes d'éclairage et en modifiant les enveloppes des bâtiments justifient les investissements même si l'on ne tient compte que du coût et qu'on néglige les avantages environnementaux de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, seules 12% des économies d'énergie possibles ont été réalisées jusqu'à présent.

Le gouvernement fédéral devrait en outre s'engager à répondre à 20% de ses propres besoins en électricité grâce à des sources «vertes» d'ici l'an 2005, ce qui (jumelé à la Caisse nationale d'investissement dans l'infrastructure environnementale) stimulera considérablement les industries des «énergies vertes» grâce aux économies d'échelle et aux effets de démonstration. (Coût prévu : 18 millions de dollars échelonnés sur cinq ans.)

Le gouvernement fédéral devrait instaurer peu à peu un régime de subventions directes aux consommateurs et consommatrices qui achètent des technologies et des produits éco-efficaces, c'est-à-dire qui réduisent les intrants matériels et les déchets. Ces produits comprendraient les véhicules à très haut rendement énergétique et les dispositifs de chauffage d'habitation innovateurs. La mise de fonds initiale

de 10 millions de dollars pourrait servir à créer un marché pour les produits de pointe, aidant ainsi à l'expansion des «industries vertes» canadiennes. Le régime de subventions aux consommateurs et consommatrices constituerait le complément de l'actuel financement de ces industries dans le cadre du Programme de partenariats technologiques, dont le volet environnemental devrait être renforcé.

Les déductions pour amortissement des investissements privés dans les bâtiments et les machines à haut rendement énergétique devraient être haussées considérablement.

Caisse canadienne pour la protection de l'atmosphère

L'ABGF préconise de nouveau l'établissement d'une Caisse canadienne pour la protection de l'atmosphère à laquelle sera affecté 1 milliard de dollars à la faveur des recettes de deux nouvelles taxes «vertes» : une nouvelle taxe (d'une valeur de 500 millions \$ et réservée à cette fin) sur les combustibles dont la consommation dégage des gaz à effet de serre et 500 millions \$ de nouvelles dépenses. La combinaison de ces mesures fiscales et d'un réinvestissement approprié de recettes fiscales aidera le Canada à honorer les engagements qu'il a pris à Kyoto de réduire les émissions de gaz à effet de serre en n'ayant qu'un effet perturbateur minime sur le total des emplois. La Caisse aidera à des initiatives locales créatrices d'emplois relatives au changement climatique, comme par exemple les initiatives de rénovation des bâtiments et des installations industrielles, le plantage d'arbres et le développement d'énergies alternatives et des transports en commun. La moitié

de la Caisse servira à appuyer des programmes de transition équitable des travailleurs et travailleuses déplacés par les mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Stimulation de l'investissement privé dans l'efficacité énergétique et la durabilité

Nous proposons de créer une Caisse nationale de rénovation de bâtiments pour en accroître l'efficacité énergétique s'inspirant du programme de partenariats pour l'amélioration des bâtiments de la caisse torontoise pour la protection de l'environnement (Toronto Atmospheric Fund) et qui servirait à appuyer la rénovation des bâtiments commerciaux et industriels. L'organisme de la Ville de Toronto a déjà généré 100 millions de dollars d'investissements dans la rénovation de 150 bâtiments qui créent 3 000 années-personnes d'emploi, réduisent les émissions de gaz à effet de serre et font diminuer les frais d'exploitation des bâtiments de 11 millions de dollars par année, sans compter le fait que la Ville de Toronto tire un fort rendement de son investissement initial dans un fonds renouvelable. La caisse nationale proposée, à laquelle 100 millions de dollars provenant de la Caisse de dotation des priorités nationales serait affectés, assurerait aux propriétaires de bâtiments les fonds nécessaires pour procéder à des rénovations accroissant leur rendement énergétique et réduisant la consommation d'eau, principalement en garantissant des prêts consentis par des sources traditionnelles. Ces prêts seraient remboursés grâce aux économies d'énergie et d'eau.

Fondation de la participation des groupes désignés

Une démocratie saine nécessite de fortes organisations d'action sociale jouant un rôle essentiel dans l'élargissement du débat public au sujet des questions importantes. L'élimination du financement public des organisations d'action sociale a obligé bon nombre de celles-ci à fermer ou à restreindre leurs activités, ce qui bâillonne le débat sur des questions sociales importantes. Cela compromet la capacité d'éliminer la discrimination et l'inégalité dont les femmes, les minorités visibles, les gais et lesbiennes, les personnes handicapées et les autochtones font l'objet. L'ABGF reconnaît le rôle crucial de la revendication et du militantisme aux fins du changement social et appuie ces activités grâce à la création d'une Fondation de la participation des groupes désignés, à laquelle seront affectés 200 millions de dollars provenant de la Caisse de dotation des priorités nationales.

Élimination du racisme et de la discrimination

L'ABGF créera des programmes communautaires pour lutter contre la discrimination et le racisme afin que tous les Canadiens et les Canadiennes puissent jouir de droits fondamentaux dans une société libre et démocratique. La sensibilisation du gouvernement et du public au rôle que les personnes immigrantes jouent dans la société et l'économie du Canada sera facilitée par l'établissement d'un Centre d'excellence pour l'immigration et d'un Centre canadien de lutte contre le racisme, dont la base se trouverait dans les communautés. De plus, on créera un Centre d'excellence sur la condition des gais et lesbiennes auquel 1 mil-

lion de dollars de fonds de démarrage sera affecté. Tous les actes législatifs fédéraux qui sont discriminatoires à l'égard des conjoints ou conjointes du même sexe seront modifiés de manière à permettre l'accès égal des gais et lesbiennes aux prestations du gouvernement.

Le financement des services d'immigration et d'aide à l'établissement sera rétabli, comme les parties amputées des programmes de formation et des cours d'ALS et de FLS. L'ABGF abolira la taxe d'entrée. Des fonds supplémentaires (0,5 million de dollars) seront affectés à la Commission canadienne des droits de la personne.

Autochtones

Le Canada n'a pas dédommagé de façon honorable ou appropriée les peuples autochtones de la perte de leurs terres et de leurs ressources. Les autochtones souffrent du chômage, de piètres services de santé et d'un manque d'accès à des logements adéquats. L'ABGF reconnaît que les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur autonomie gouvernementale. Nous reconnaissons l'obligation de donner aux peuples autochtones l'occasion de jouir du même niveau de vie que les non-autochtones.

Nous appuyons les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones selon lesquelles les nations autochtones doivent être reconstituées et il faut établir un processus de passation des pouvoirs, procéder à une réaffectation fondamentale des terres et des ressources, assurer l'éducation et la formation nécessaires à l'autonomie gouvernementale et à l'autosuffisance économique et mettre l'accent sur le développement économique afin de régler les problèmes de pauvreté et

d'abattement. Il faut accorder un degré de priorité plus élevé à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission.

L'ABGF prévoit non seulement le rétablissement des services éliminés par suite de la création du TCSPS mais aussi le financement de la négociation et de la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones (par l'affectation de 600 millions de dollars) conformément aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones, et l'augmentation du financement des Centres d'accueil et des programmes pour les femmes dans les collectivités autochtones. La section de notre budget qui porte sur la santé comprend de nouvelles affectations à la santé des autochtones. D'autres propositions, ayant trait au logement, aux services de garde d'enfants, à l'éducation, à la santé, au soutien du revenu et à la création d'emplois, auront une incidence positive sur le niveau de vie des autochtones.

Environnement

Les budgets fédéraux récents ont négligé le besoin de protection de l'environnement. Les coupures pratiquées à Environnement Canada et la cession des pouvoirs environnementaux aux provinces révèlent que le gouvernement fédéral ne se soucie guère de l'environnement de notre pays. Nous répondons au besoin de protection de l'environnement grâce à différentes politiques comprenant des mesures de réglementation, une réforme fiscale écologique, une création d'emplois verts et un programme de transition équitable s'appliquant aux travailleurs et travailleuses qu'influence le virage écologique. Le budget de base d'Environnement Canada sera accru de 550 millions de dollars.

Le principal objectif environnemental de l'ABGF de l'an 2000 est d'engager la transition vers une économie durable qui favorise à la

fois notre société et notre économie plutôt que de les opposer l'une à l'autre. Les stratégies alternatives comprennent l'investissement dans les services publics, l'aide aux initiatives de dépollution de l'environnement et d'économie d'énergie et la réduction de la semaine de travail. Nous tiendrons compte du coût complet en adoptant un indicateur de vrais progrès (IVP) pour mieux mesurer la vitalité environnementale, sociale et économique de notre pays.

L'ABGF affirme que le Canada peut honorer dans une grande mesure l'engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'il a pris à Kyoto simplement en réaffectant les subventions aux exploitants de combustibles fossiles à des programmes innovateurs encourageant l'efficacité énergétique. Environnement Canada, dont les ressources budgétaires et humaines ont fondu de 40% ces dernières années, sera élargi et revitalisé, et ses ressources seront davantage consacrées à la tâche cruciale de surveiller et de protéger l'environnement.

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous établirons une Caisse canadienne pour la protection de l'atmosphère à laquelle sera affecté 1 milliard de dollars, en partie à la faveur des recettes de deux mesures de réforme fiscale verte. La moitié de ce montant sera investie dans des projets sur le changement climatique, ce qui pourrait créer un nombre d'emplois pouvant atteindre 15 000. Le reste du montant sera consacré au financement de la transition des travailleurs et travailleuses déplacés par les mesures de protection du climat, notamment dans les industries des combustibles fossiles et des produits chimiques.

Les autres initiatives clés de l'ABGF comprennent la création d'un programme national de prévention de la pollution et du gaspillage. Une taxe sur les polluants chimiques sera im-

posée aux entreprises à titre d'essai. Le million de dollars de revenus tirés de cette taxe devrait permettre de commencer à financer le programme en question. La cible de prédilection du projet pilote est le perchloréthylène, solvant de nettoyage à sec cancérigène qui pollue l'eau potable.

Culture

La collectivité culturelle canadienne demeure en crise à cause de la réduction massive du financement par le gouvernement fédéral, de la concentration de la propriété des industries médiatiques et culturelles et des accords commerciaux internationaux qui réduisent la souveraineté culturelle. L'ABGF comprend un ferme engagement à appuyer le secteur culturel. À cette fin, elle accroîtra les dépenses fédérales de 350 millions de dollars en deux ans. Notre réinvestissement comprendra une augmentation immédiate de 125 millions de dollars du budget de la SRC.

Nous applaudissons à la récente création du Fonds canadien des magazines en raison du soutien essentiel qu'il apporte à l'industrie canadienne des magazines; l'ABGF accroîtra le niveau de son financement. De plus, nous éliminons la TPS sur les magazines et les livres. Nous renouvelons le financement du Fonds canadien de télévision et nous instaurons un fonds favorisant la production, la distribution et la projection de films canadiens de cinéastes établis et nouveaux afin de mettre fin à la domination des films étrangers au Canada. Nous verrons à ce que la législation restreigne la concentration des médias et encourage la prise en main par les travailleurs et travailleuses et la propriété coopérative des médias grâce à notre Stratégie de développement économique communautaire. Une Caisse nationale de l'accès universel sera créée pour donner au public un accès à prix abordable aux nouvelles technologies d'information et de commu-

nication et à un vaste éventail de réalisations canadiennes.

Ressources humaines et formation

L'ABGF rétablirait le rôle central et coordinateur du gouvernement fédéral dans le domaine de la formation professionnelle et créerait un système de normes nationales sur la formation. L'élimination du soutien du gouvernement fédéral et la réduction de la portée de l'aide fédérale à l'éducation et à la formation sont myopes et nuisent au bien-être à long terme du Canada. Les dépenses de formation du Canada comptent parmi les plus faibles des pays membres de l'OCDE et seuls 23% des personnes en chômage reçoivent une formation.

Malheureusement, la formation commanditée par le gouvernement fédéral et les mesures relatives au marché du travail ne sont pas destinées à aider les travailleurs et les travailleuses à développer leurs compétences afin de pouvoir occuper des emplois stables et bien payés. Elles sont plutôt destinées à affecter rapidement des gens à des emplois temporaires à bas salaire qui sont souvent associés à des régimes de travail obligatoire ou de subventions salariales.

En confiant la formation aux provinces, le gouvernement fédéral s'est dérobé à son obligation de donner aux Canadiens et aux Canadiennes une occasion équitable d'acquérir des compétences qui leur permettront d'occuper des emplois à long terme. La formation ne saurait remplacer les emplois mais tous les travailleurs et les travailleuses, qu'ils aient un emploi ou non, doivent y avoir droit, et elle doit être mise à la disposition des groupes qui ont été sous-représentés sur le marché du travail par le passé : les femmes, les personnes

handicapées, les minorités visibles et les autochtones.

L'ABGF revitalise le rôle fédéral en matière de formation et maintient le soutien des dispositions particulières prises avec le Québec et des arrangements souples avec les premières nations et d'autres provinces.

Il y a lieu de négocier des normes nationales de formation régissant les transferts des fonds entre les partenaires du marché du travail. Les principes sur lesquels ces normes reposeraient seraient que la formation doit être accréditée, progressive et transférable, qu'elle doit s'adresser aux quatre groupes désignés en matière d'équité, qu'elle doit renforcer le respect de droits de la personne et des politiques progressistes ayant trait au milieu de travail, qu'elle doit s'assortir du paiement des frais de garde d'enfants et de frais supplémentaires et qu'elle ne doit pas être liée au travail obligatoire ou à des régimes de subventions salariales.

Le gouvernement fédéral devrait créer :

- une banque de la formation établissant le droit universel à l'éducation permanente;
- une caisse du renouvellement des compétences en vertu d'une taxe de formation que paieraient les employeurs au taux de 1% de la masse salariale jusqu'à un maximum de 40 heures de formation par travailleur ou travailleuse et dont le montant serait remboursable aux employeurs qui fournissent cette formation eux-mêmes (comme dans le cadre du programme qui existe au Québec);
- un éventail complet de services d'aide à l'emploi établissant les liens entre les programmes et les services fédéraux et provinciaux de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre à l'intention des personnes en chômage, qu'elles soient

admissibles ou non à l'assurance-chômage;

- une affectation supplémentaire à la formation des prestataires d'aide sociale;
- une infrastructure renforcée favorisant la formation pouvant servir pendant toute la vie active par l'entremise de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, grâce à la surveillance et à l'analyse des tendances du marché du travail, à la promotion de la création de conseils sectoriels et de la conclusion d'ententes communautaires sur la formation ainsi qu'à la négociation de normes canadiennes.

L'ABGF financera la formation principalement par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada à l'aide du soutien du revenu fourni dans le cadre du Régime d'assurance-chômage.

Canadiens et canadiennes handicapés

Bien que les gouvernements de tous les paliers disent appuyer les principes de l'accès à l'égalité et de l'intégration, près de la moitié des personnes handicapées sont en chômage, et un nombre beaucoup trop élevé de ces personnes vivent dans la pauvreté, de revenus annuels inférieurs à 10 000 \$. Les soutiens des personnes handicapées varient grandement selon les parties du Canada, et les personnes handicapées se font placer de nouveau en établissement dans certaines de celles-ci. Pour assurer l'accès à l'égalité aux personnes handicapées, le gouvernement doit tenir compte des besoins de ces personnes dans toutes les composantes de ses politiques et dresser des plans d'action concrets qui en témoignent. Les programmes en matière de santé, d'éducation, d'emploi et d'impôt, entre autres, que prévoit l'ABGF ont pour but de voir à ce que l'attention nécessaire

soit prêtée aux besoins des personnes handicapées.

L'ABGF affecte 195 millions de dollars aux programmes d'aide à l'emploi des personnes handicapées. Ces fonds permettront d'épauler les activités menées dans le cadre des accords sur l'aide à l'emploi des personnes handicapées conclus avec les gouvernements provinciaux. De plus, l'ABGF maintiendra le Fonds d'intégration fédéral, qui appuie des projets innovateurs de création d'emplois pour les personnes ayant des handicaps.

L'affectation au Fonds d'intégration pour l'année budgétaire 2000-2001 sera portée de 30 à 45 millions de dollars par année. En outre, on s'engagera à maintenir le Fonds d'intégration pour une autre période de trois ans.

Une entente sur les services essentiels sera négociée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour fixer des normes nationales minimales et égaliser l'accès aux soutiens des personnes handicapées. Pour garantir ces soutiens, les obstacles à la mobilité géographique seront supprimés. Nous affecterons 30 millions de dollars à l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux établissements d'enseignement du courant principal. Des subventions seront accordées aux entreprises locales et aux municipalités pour qu'elles puissent acheter des véhicules accessibles aux fauteuils roulants. Nous améliorerons notre compréhension des besoins des personnes handicapées dans l'ensemble du pays en procédant à une enquête sur la santé et les limitations fonctionnelles dans le cadre du recensement de 2001 et en incorporant les questions relatives aux personnes handicapées aux enquêtes sur la santé, les enfants et le marché du travail.

Nous procéderons à un examen à long terme des programmes de soutien du revenu des personnes handicapées afin de les harmoniser,

d'en réduire les frais administratifs et d'accroître le soutien qu'ils assurent. De plus, nous établirons un processus en vue de l'adoption d'une Loi sur les Canadiens et Canadiennes ayant des handicaps. Du point de vue fiscal, nous créerons un crédit d'impôt entièrement remboursable pour les personnes handicapées (qui ne pourra pas être déduit de l'aide sociale provinciale). Toutes celles qui demanderont ce crédit auront droit à un remboursement de base et celles qui présenteront des reçus à l'égard de l'achat de biens et de services auront droit à un remboursement supplémentaire. La liste des biens et services déductibles sera élargie de manière à englober, par exemple, certains médicaments contre le SIDA et la climatisation pour les personnes atteintes de sclérose en plaques. Dans le cadre de consultations suivies avec des personnes représentant la collectivité des personnes handicapées, nous réviserons la définition du handicap que prévoit le Règlement de l'impôt sur le revenu.

En dernier lieu, puisque les questions intéressant les personnes handicapées relèvent de tous les ministères et que la coordination pose nettement un problème majeur, nous établirons des mécanismes de coordination de l'établissement de politiques sur les personnes handicapées au sein du secteur public.

Agriculture

Le budget du ministère de l'Agriculture favorisera principalement l'exploitation agricole familiale au Canada. La diminution radicale des revenus nets réels par ferme, qui sont passés de 50 000 \$ à -2 000 \$ du milieu des années 1970 à 1999, menace la survie même des petites et moyennes exploitations agricoles et des collectivités rurales telles que nous les connaissons. La réduction radicale des subventions agricoles, l'augmentation du coût des intrants et l'intégration de fermes à de grandes entités constituées sont les principaux facteurs de la

menace qui pèse sur la vie de ferme. Pour y faire face, nous reconnaissons qu'il faut soutenir de façon suivie les fermes familiales et favoriser les pratiques agricoles viables du point de vue écologique.

L'ABGF créera un Programme d'aide aux fermes familiales. Ce programme est nécessaire pour aider à résoudre les difficultés qu'éprouvent bien des agriculteurs et agricultrices en raison de la baisse des prix des produits agricoles et des piètres conditions météorologiques. Les programmes d'aide au démarrage et à l'implantation de fermes familiales assureront un soutien du revenu aux nouveaux exploitants et exploitantes de fermes familiales et aideront à repeupler les régions rurales du Canada. Une somme de 1 milliard \$ sera affectée de façon inconditionnelle et s'ajoutera aux dépenses de l'année dernière. La moitié de cette somme, soient 500 millions \$, sera puisée à la Caisse de dotation des priorités nationales. Les frais d'inspection seront réduits. L'ABGF prévoit en outre des programmes d'aide aux collectivités rurales qui portent sur le développement des infrastructures, le logement, les coopératives communautaires ainsi que la transformation et la fabrication locales.

Les capacités de recherche et d'inspection d'Agriculture Canada seront rétablies et réorientées. On y affectera 50 millions de dollars supplémentaires. Cela permettra au ministère d'aider au développement de systèmes agricoles biologiques, viables et comportant une faible utilisation de produits chimiques. Nous favoriserons les coopératives communautaires et les autres petites entreprises ainsi que la transformation et la fabrication locales. Nous encouragerons la réalisation de programmes de gestion des approvisionnements et d'écoulement méthodique. Nous engagerons une enquête sur les prix de revient et les profits de l'industrie agroalimentaire afin de voir à ce que les agriculteurs et agricultrices et les consom-

mateurs et consommatrices soient traités équitablement. Entre temps, il y a lieu d'indiquer sur les étiquettes des denrées de consommation courante la part du prix que reçoit l'agriculteur ou l'agricultrice.

Foresterie

L'ABGF accroîtra de 70 millions de dollars les dépenses du ministère des Ressources naturelles. Il accordera la priorité au secteur forestier puisque le retrait du gouvernement fédéral de l'aménagement forestier a mis en péril nos forêts et les emplois qui en dépendent. Attendu que le budget de la foresterie a fondu de moitié depuis 1994, la plupart des programmes fédéraux de mise en valeur des forêts, y compris les programmes de reboisement, sont défunts.

Nous favoriserons l'augmentation de la durabilité des pratiques de foresterie par la création d'une Caisse d'investissement forestier. Cette caisse sera dotée d'un budget annuel équivalant à 1% de la contribution totale du secteur forestier à notre économie (soit environ 200 millions de dollars). Ce niveau de financement sera atteint peu à peu au cours des quatre prochaines années, à partir d'un budget de 50 millions de dollars en l'an 2000.

Le gouvernement fédéral peut en outre contribuer à la protection de la biodiversité en créant de nouvelles zones protégées, particulièrement dans les régions où il n'y a pas de parc national permettant de protéger l'environnement. À cette fin, nous créerons une Caisse des zones protégées à laquelle nous affecterons 30 millions de dollars. Le budget de recherche du Service canadien des forêts sera rétabli à 151 millions de dollars, soit à son niveau de 1994, au cours des deux prochaines années. L'emploi dans le secteur forestier croîtra grâce aux mesures susmentionnées et à des initiati-

ves en matière de politique industrielle qui encourageront la production à valeur ajoutée.

Pêches

Le budget du ministère des Pêches sera accru pour permettre l'affectation de fonds supplémentaires à la recherche et à la conservation. Le financement de La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) sera maintenu et les besoins des pêcheurs de la côte du Pacifique seront examinés.

Il faut trouver des solutions à long terme à apporter à la crise écologique et humaine des collectivités de pêche. Ces solutions doivent faire passer les besoins des personnes et de l'environnement avant tout. Cela peut nécessiter l'affectation de fonds de transition pour permettre aux pêcheurs et pêcheuses autochtones d'acheter les licences d'autres personnes participant actuellement à l'industrie ainsi que permettre la dépollution des habitats des poissons et encourager la diversification permettant de s'éloigner de la culture des mollusques et crustacés, de la pêche du saumon et de l'aquiculture. Nous examinerons la possibilité de conclure des ententes de cogestion avec les pêcheurs et pêcheuses autochtones. Nous établirons une Stratégie nationale sur les pêches en eaux douces qui portera sur des questions ayant trait aux objectifs, à la compétence, à la base de connaissances et à la reddition de comptes.

Politique extérieure canadienne et sécurité commune

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral est fondée sur un engagement à atteindre les buts du développement humain durable et du respect de l'éthique de la citoyenneté mondiale.

Les coupures pratiquées à plusieurs reprises dans l'Aide publique au développement (APD) depuis le début des années 1990 sont injustifiables, dans une optique morale, à la lumière du nombre croissant de personnes pauvres dans le monde entier. La Banque mondiale juge que par suite de l'instabilité économique, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue de moins d'un dollar par jour peut avoir augmenté de 200 millions pour atteindre 1,5 milliard en 1998 et en 1999. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral redonnera des perspectives positives au développement humain durable en accroissant l'enveloppe de l'aide internationale de 300 millions de dollars cette année et pendant chaque année jusqu'à l'année 2005-2006, où l'APD atteindra 0,35% du PNB alors qu'il n'en constitue actuellement que 0,27%. Une attention équivalente sera prêtée au renouvellement des programmes d'aide canadiens visant à améliorer directement les conditions et les droits des personnes vivant dans la pauvreté.

Bien que l'aide soit importante aux fins de la lutte contre la pauvreté, elle ne suffit pas. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral répondra à l'appel de la Canadian Ecumenical Jubilee Initiative et de la campagne «En commun» du Conseil canadien pour le développement international en radiant entièrement les dettes bilatérales et multilatérales des pays les plus pauvres et en séparant cette mesure de l'insistance sur les programmes d'ajustement structurel orthodoxes.

En mars 1999, le Canada a donné le pas aux pays membres du G-7 en promettant d'éliminer la dette des pays pauvres lourdement endettés (PPL) comme du Honduras. Seulement onze de ces pays sont à la fois des pays les moins développés et des débiteurs bilatéraux du Canada. En septembre, le président Clinton a proposé la radiation intégrale de la dette bilatérale envers les États-Unis des trente-six des

quarante et un pays pauvres les plus lourdement endettés qui devaient être admissibles à une remise de dette. L'Alternative budgétaire de cette année permettra au Canada donner le pas de nouveau en dispensant les cinquante pays les plus pauvres du remboursement des prêts qu'il leur a consentis. Bien que 90% du coût de cette élimination de dette peut être couvert en vertu des dispositions du Club de Paris, les 10% qu'il reste et le remboursement des dettes des autres pays seront couverts grâce à une nouvelle disposition du Jubilé à laquelle 300 millions de dollars seront affectés, grâce à la Caisse de dotation des priorités nationales. Nous continuerons de faire des pressions pour que l'initiative inadéquate du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale soit remplacée par un programme assurant l'élimination de la totalité des dettes multilatérales des pays à faible revenu sans qu'il ne soit nécessaire qu'ils adoptent des programmes d'ajustement structurel.

Le présent budget ne comprend pas d'affectation au fond en fiducie des PPLE parce que la Banque mondiale peut couvrir sa part de l'élimination des dettes en vertu de ses dispositions actuelles relatives aux pertes sur prêts (3,24 milliards de dollars américains) et que le Fonds monétaire international peut couvrir sa part grâce à la ré-évaluation d'une partie de ses réserves d'or que le Canada a déjà approuvée. Toutefois, si le coût de l'élimination de la dette des pays à faible revenu commence à entraver la capacité de l'Association internationale de développement, de la Banque africaine de développement et de la Banque interaméricaine de développement de consentir des prêts à des fins de développement économique et social légitime, nous serions prêts

à envisager des affectations à ces institutions dans des budgets ultérieurs.

Le Canada se joindra à des pays qui partagent ses objectifs pour poser le cadre alternatif de négociations en vue d'un accord de libre-échange des Amériques et du suivi de la réunion ministérielle de l'OMC tenue en novembre à Seattle. Ce cadre sera conforme aux conventions internationales sur les droits de la personne, les droits des travailleurs et le développement durable et relèvera d'institutions multilatérales qui ont déjà pour mandat de mettre en oeuvre les accords semblables (par exemple, l'Organisation internationale du travail et d'autres organes de l'ONU). Avant que n'aient lieu d'autres négociations sur la libéralisation du commerce ou de l'investissement, le Canada doit s'engager à procéder à une révision fondamentale de la mise en oeuvre des résultats de l'Uruguay Round et des activités de l'Organisation mondiale du commerce dans l'optique de son impact sur l'environnement, les conditions sociales (et particulièrement la réduction de la pauvreté dans les pays en développement), les droits des travailleurs et la promotion de la démocratie.

La restructuration et la spécialisation de nos forces de défense dans le cadre d'une stratégie de promotion du respect des engagements pris par le Canada dans sa politique extérieure à l'égard de la sécurité des humains et de l'établissement de la paix permettra la réduction du budget de la défense au cours des deux prochaines années. Nous affecterons des ressources financières et humaines à la Caisse d'action sur les mines pour favoriser la mise en oeuvre de la Convention sur les mines antipersonnel conclue en décembre 1997.

L'objectif de L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000 est **d'améliorer la santé des familles et des communautés canadiennes**. Selon les recherches scientifiques qui font autorité aujourd'hui, l'amélioration de la santé de la population exige que l'on garantisse à chacun un revenu adéquat et en particulier qu'on fasse en sorte que la distribution des revenus soit équitable. Par conséquent, l'Alternative budgétaire se sert du régime fiscal pour assurer un soutien du revenu aux familles à revenu faible ou moyen qui comprennent des enfants, qui en ont grandement besoin. La mise en oeuvre du programme de Campagne 2000 assurera des allègements fiscaux à des millions de Canadiens et de Canadiennes.

De plus, l'économie est maintenant assez forte pour que nous entreprenions une réforme plus vaste de l'impôt sur le revenu. L'augmentation du crédit personnel de base et du montant du conjoint ou de la conjointe ou de l'équivalent retirera des milliers de Canadiens et de Canadiennes des rôles d'imposition. Et le rétablissement de l'indexation d'éléments majeurs du régime d'impôt sur le revenu des particuliers mettra fin à la compression des taux d'impôt qui a miné la progressivité du régime fiscal dans une grande partie des paliers de revenu.

Le programme fiscal de l'Alternative budgétaire pour 2000-2001 a quatre principaux objectifs :

1. Mettre en oeuvre le programme de Campagne 2000 pour la réduction de la pauvreté des enfants en élargissant et remaniant considérablement la prestation fiscale pour enfant;

2. Accroître la capacité du régime fiscal de contribuer à une distribution plus équitable des revenus et de la richesse au Canada;

3. Accroître l'équité du régime fiscal en éliminant les échappatoires coûteuses;

4. Prendre le premier pas vers le rétablissement de la progressivité du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada en restaurant l'indexation de toutes les facettes du régime fiscal.

L'étude publiée en janvier 2000 par le Centre for Social Justice de Toronto et intitulée *Canada's Great Divide*, met en évidence les tendances négatives d'évolution de la distribution des revenus au Canada au cours des années 1990. Les revenus moyens ont chuté pour toutes les tranches de la population. Cependant les revenus moyens des plus pauvres ont diminué plus fortement, de sorte que l'écart entre les groupes en haut et en bas de l'échelle des revenus a augmenté.

L'ABGF de 2000-2001 engage le redressement du déséquilibre. Elle s'attaque à des facteurs clés de l'iniquité du régime fiscal fédéral et affecte la totalité des recettes fiscales supplémentaires ainsi obtenues à l'allègement des impôts exclusivement des personnes et des familles à revenu faible ou moyen.

Voici les éléments de notre programme fiscal :

1. Gel du niveau d'impôt global à sa part actuelle du PIB; l'ABGF n'augmente pas le taux global d'imposition.

2. Augmentation considérable des crédits d'impôt des familles ayant des enfants, conformément à la proposition de Campagne 2000.

3. Programme d'équité fiscale comprenant des majorations d'impôt sur le revenu non gagné, la majoration du taux d'imposition des personnes gagnant plus de 100 000 \$ par année, la mise en oeuvre des recommandations du Comité Mintz sur la fiscalité des entreprises visant l'élargissement de l'assiette fiscale, et l'amélioration du recouvrement de l'impôt.²

4. Rétablissement de l'indexation d'éléments importants du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Crédits d'impôt – mise en oeuvre des mesures de Campagne 2000 pour éliminer la pauvreté des enfants

Le moyen le plus efficace d'alléger le fardeau fiscal des familles à revenu faible ou moyen ne consiste pas à mettre en oeuvre un dégrèvement d'impôt général ou à modifier globalement la structure des impôts. Il peut sembler que de tels changements sont équitables et applicables sans discrimination mais l'analyse révèle qu'ils sont surtout profitables aux membres de notre société dont les revenus sont les plus élevés.

Les crédits d'impôt remboursables, qui sont accordés même si le contribuable ne doit pas un sou d'impôt, sont un moyen beaucoup plus efficace d'apporter un allègement du fardeau fiscal aux personnes qui en ont vraiment besoin.

Le programme fiscal de l'ABGF de 2000-2001 a pour élément central une prestation fiscale pour enfant renouvelée permettant de mettre en oeuvre les mesures de soutien du revenu que comprend le programme de Campagne 2000 pour l'élimination de la pauvreté des enfants.

La prestation fiscale pour enfant serait accrue comme suit :

- La prestation maximale passerait de 1 020 \$ par enfant à 4 200 \$ par enfant.
- La prestation serait plus utile aux familles à revenu faible ou moyen que le régime actuel. La nouvelle prestation diminuerait de 10 \$ par 100 \$ de revenu en sus de 18 000 \$ jusqu'à concurrence de 45 000 \$. Les familles dont le revenu est de 45 000 \$ auraient droit à 1 500 \$ par enfant. Les familles dont le revenu est supérieur à 45 000 \$ verraient leur prestation réduite de 5 \$ par 100 \$ de revenu en sus de 45 000 \$.
- Les facteurs de réduction seraient les mêmes, quel que serait le nombre d'enfants.
- La partie du supplément au revenu gagné de l'actuelle prestation fiscale pour enfant serait éliminée.
- La valeur annuelle du programme serait d'environ 8 milliards de dollars. Le programme serait échelonné sur deux ans.
- Au 1^{er} juillet 2000, l'amélioration sera mise en oeuvre à 50%.
- Au 1^{er} janvier 2001, le restant de l'amélioration sera mise en oeuvre.

Le coût serait de 5,5 milliards de dollars dans le présent budget et 2,7 milliards de dollars dans l'exercice budgétaire de 2001-2002.

Cette proposition offre un appui important aux familles à faible revenu comprenant des enfants. Cependant, elle tient également compte du besoin de subventionner le coût de l'éducation des enfants encouru par les familles à revenu moyen. Elle compense également en

partie ces coûts supplémentaires jusqu'à un point assez élevé de l'échelle des revenus. La figure 2 résume la valeur de la prestation pour des nombres divers d'enfants.

Mesures ciblées pour l'équité fiscale

L'augmentation considérable des dépenses fiscales dans l'intérêt des individus et des familles à bas revenu qui ont des enfants sera compensée par les recettes de la vaste réforme de l'impôt sur le revenu non gagné et la mise en oeuvre des recommandations du Comité Mintz de la fiscalité des entreprises en vue de l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et de la restriction des exemptions applicables aux gains en capital.

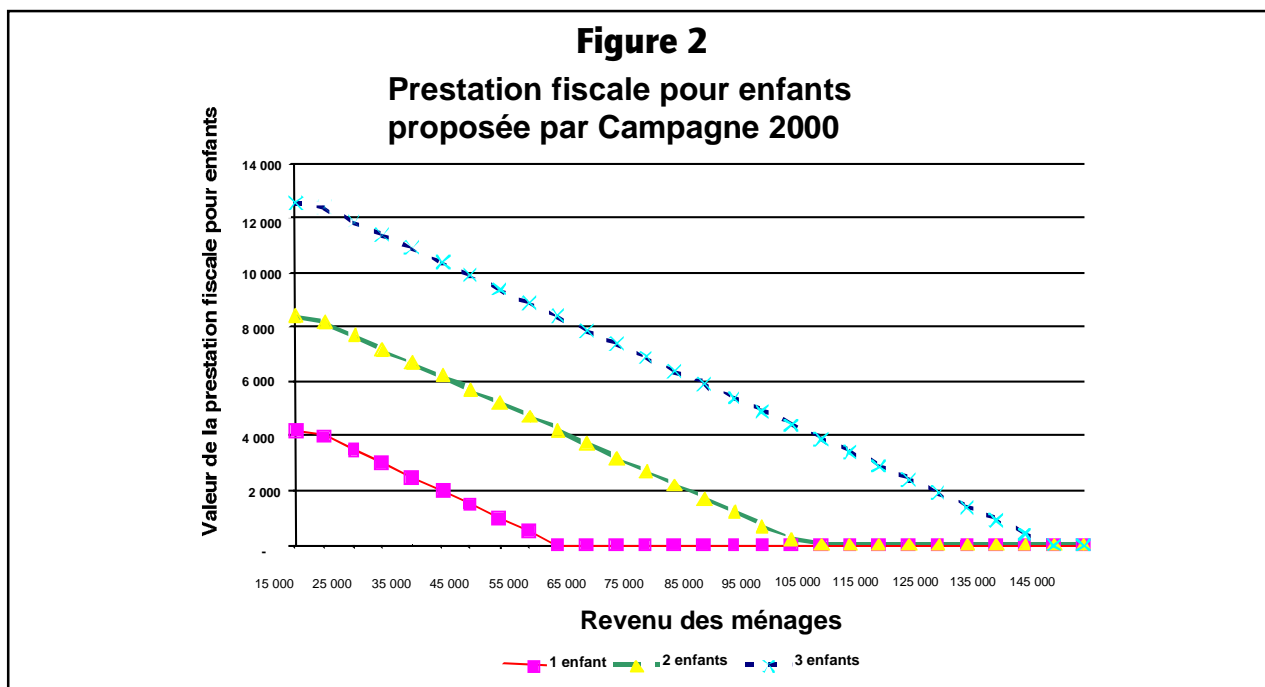
À partir de l'an 2000, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral apportera des modifications considérables au traitement fiscal des gains en capital conformément aux recommandations du Comité Mintz.

Les exemptions spéciales de l'impôt sur les gains en capital des fermes et des petites en-

treprises seront remplacées par des mesures mieux ciblées pour atteindre leurs objectifs.

Dans le cas des fermes, on permettra le report des gains en capital quand une propriété agricole sera cédée à un membre de la famille aux fins de la continuation des activités agricoles. De plus, une partie du gain en capital tiré de la vente de biens agricoles ouvrira droit à un transfert exempt d'impôt à un REER. Cette disposition sera également accessible aux propriétaires de petites entreprises.

Il s'agit d'une proposition faite dans toutes les ABGF publiées jusqu'à présent qui a été adoptée dans une grande mesure par le Comité Mintz. Toutefois, celui-ci a recommandé des limites de transfert à des REER que nous jugeons excessives parce qu'elles permettent aux propriétaires de fermes et de petites entreprises de verser des cotisations à des REER de beaucoup supérieures à celles qu'on permettrait d'y porter aux Canadiens et Canadiennes ayant des revenus gagnés. Il s'ensuit que notre prévision de l'augmentation des revenus tirée de cette mesure est plus élevée que celle du Comité Mintz.



Le Comité Mintz avait prévu une augmentation des recettes fiscales de 275 millions de dollars pour 1997 à faire valoir sur une dépense fiscale qui a coûté 990 millions de dollars à la population canadienne cette année-là, ce qui laisse entendre que cette mesure relative aux REER aurait coûté 715 millions de dollars. Nous prévoyons plutôt une mesure relative aux REER dont le coût sera restreint à 50% de la dépense fiscale à l'égard des biens agricoles et à 25% de la dépense fiscale relative aux biens des petites entreprises. Nous prévoyons que cela accroîtra les recettes fiscales de 615 millions de dollars en 2000-2001.

Nous éliminerons l'exemption qui permet aux contribuables riches de mettre leurs gains en capital à l'abri de l'impôt. Nous prévoyons que cela permettra d'obtenir 300 millions de dollars supplémentaires de recettes fiscales.

Les gains tirés des options sur titres des employés ou employées seront frappés d'impôt en tant que revenus plutôt que traités comme des gains en capital comme ils le sont actuellement. L'élimination de ce traitement de faveur injustifiable, qui n'est profitable qu'aux cadres supérieurs les mieux payés, engendrera des recettes supplémentaires de 140 millions de dollars.

Les frais de repas, de divertissement et de lobbying ne seront plus déductibles en tant que frais de représentation dans les régimes d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les salaires dépassant dix fois la moyenne dans l'industrie ne seront plus déductibles aux fins de l'impôt sur les sociétés. Nous prévoyons que cela permettra de tirer 425 millions de dollars de recettes supplémentaires.

Les frais de courtage cesseront d'être exemptés de la TPS, ce qui accroîtra les recettes de 190 millions de dollars.

Nous créerons un impôt sur la partie des grandes fortunes qui est transférée d'une génération à l'autre. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les seuls pays membres de l'OCDE qui n'ont pas d'impôt sur les transferts de richesse. Même les États-Unis tirent des recettes fiscales considérables de l'imposition des transferts de richesse. L'impôt que nous proposons permettra d'obtenir des recettes à peu près proportionnelles (selon la taille de l'économie) à celles des États-Unis. La Commission de l'équité fiscale de l'Ontario a jugé qu'un impôt de 30% sur la partie de toute fortune transférée qui dépasse un million de dollars permettrait d'obtenir des recettes proportionnelles à celles qui sont tirées des impôts américains sur les transferts de richesse.

On pourrait par ailleurs adopter un régime ressemblant à celui des États-Unis, qui exempte des biens de nombreux types et dont le taux augmente selon l'importance de la fortune.

Nous prévoyons que l'impôt sur les transferts de richesse rapporterait environ trois milliards de dollars par année.

Quant à l'impôt sur les sociétés, nous mettrons en oeuvre les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale recommandées par le Comité Mintz de la fiscalité des entreprises. Bien que ces mesures soient inférieures à celles qui s'imposent à bien des égards, et notamment à celui du traitement fiscal des revenus considérés comme des revenus de petite entreprise, elles sont un important moyen de commencer à combler certaines des principales lacunes du régime d'impôt sur les sociétés. Toutefois, nous ne mettrons pas en oeuvre la recommandation visant la réduction des taux d'imposition des sociétés.

Les travaux du Comité Mintz ont été restreints parce que le ministre des Finances l'a obligé à produire des recommandations n'influençant pas les revenus. Nous ne croyons pas que cette

restriction est appropriée. Nous croyons que les revenus tirés de la mise en oeuvre des mesures en question devraient servir à alléger le fardeau de l'impôt des Canadiens et Canadiennes à revenu faible et moyen plutôt qu'à dégrever des entreprises réalisant des profits record.

Le Comité Mintz a recommandé plus précisément ce qui suit :

- resserrement des règles régissant le financement international et le rapatriement de revenus des entreprises, générant 555 millions de dollars de recettes supplémentaires;
- élimination de la déduction pour l'impôt sur le capital des entreprises (521 millions de dollars);
- création d'un impôt de distribution des revenus des entreprises permettant de voir à ce que l'impôt sur les sociétés faisant l'objet d'un crédit d'impôt pour dividendes corresponde bel et bien à de l'impôt payé par les sociétés (486 millions de dollars);
- élimination des exemptions à vie pour gains en capital des petites entreprises et des actifs agricoles, de la façon décrite ci-dessus;
- resserrement des dispositions spéciales du régime d'impôt sur les sociétés qui s'appliquent aux dépenses relatives aux mines, au pétrole et au gaz (298 millions de dollars);
- restriction des dispositions fiscales spéciales sur la recherche et le développement (278 millions de dollars);
- resserrement des dispositions du régime d'impôt sur le revenu des sociétés qui por-

tent sur la déduction pour amortissement (146 millions de dollars);

- restriction des règles régissant le crédit d'impôt du Fonds d'investissement de l'Atlantique de manière à réduire son coût d'à peu près la moitié (100 millions de dollars).

En outre, le Comité Mintz a recommandé la majoration de la surtaxe sur les institutions financières pour tirer 300 millions de dollars de recettes supplémentaires. Nous créerons plutôt un impôt sur les profits excédentaires des institutions financières à 20% des profits dépassant un taux de rendement de 10% (environ la moyenne des taux de rendement des entreprises au Canada). Nous prévoyons que cela permettra d'obtenir des recettes supplémentaires d'environ 475 millions de dollars à partir de 2001.

De plus, l'ABGF aura une portée plus vaste que les recommandations du Comité Mintz à un certain nombre d'égards. Nous approuvons l'orientation recommandée par le comité pour voir à ce que le crédit d'impôt sur les dividendes corresponde à de l'impôt payé par l'entreprise mais nous croyons qu'il est temps de réviser le système entier des points de vue de son bien-fondé et de son efficacité en vue de l'intégration des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

La révision portera sur le remplacement du crédit d'impôt pour les dividendes par un mécanisme destiné à intégrer les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés jusqu'à un seuil de revenu de 100 000 \$ (équivalant à peu près au niveau d'intégration américain de 75 000 \$) et sur la substitution à l'exemption de 25% des gains en capital d'une indexation des gains en capital sur une partie de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

Nous éliminerons le crédit d'impôt pour dividendes à partir de l'année d'imposition 2001.

La taxe sur les gains en capital entrera en vigueur pendant l'année d'imposition 2002 afin de poser la base d'une indexation des gains en capital.

Ces modifications permettront de recueillir 200 millions de dollars en l'an 2000-2001 et 870 millions de dollars supplémentaires en l'an 2001-2002.

La révision porterait en outre sur le coût et l'efficacité des très généreux avantages fiscaux accordés par le régime canadien aux petites entreprises. On se pose de sérieuses questions au sujet de l'efficacité des dispositions en question en tant qu'instrument de promotion du développement économique et de la création d'emplois. Certaines questions sont inspirées par les données révélatrices présentées pour la première fois dans le rapport du Comité Mintz, qui mettent grandement en doute la prétention selon laquelle les petites entreprises sont d'importantes sources de bons emplois au Canada. Nous croyons qu'une réforme sous ce rapport peut améliorer considérablement l'équité du régime fiscal.

Premières mesures de réforme du taux d'impôt sur le revenu des particuliers

Les modifications apportées au barème d'imposition par le gouvernement Mulroney vers le milieu des années 1980 ont contribué de deux façons à l'aplanissement des taux d'impôt sur le revenu des particuliers au Canada. D'abord, elles ont ramené à trois le nombre des tranches de revenu, les taux de la tranche supérieure et de la deuxième ne différant que de trois points de pourcentage. Ensuite, elles ont éliminé l'indexation automatique des tranches de revenu et des crédits d'impôt. Cela a eu pour effet, avec le temps, de faire passer une proportion croissante des déclarants et déclaran-

tes aux deux tranches de revenu les plus élevées et d'imposer une grande partie de l'éventail des revenus au même taux.

Nous croyons qu'un impôt très progressif sur le revenu des particuliers contribuerait grandement à la rectification de l'inégalité des revenus au Canada et permettrait de voir à ce que les personnes qui profitent le plus du succès économique du Canada apportent une contribution appréciable au soutien de nos services publics.

À partir de l'année d'imposition 2002, tous les principaux éléments du régime d'impôt sur le revenu des particuliers seraient indexés sur l'indice des prix à la consommation.

Le coût supplémentaire de ces mesures serait de 225 millions de dollars en l'an 2000-2001 et de 900 millions de dollars en l'an 2001-2002.

En attendant une réforme de plus vaste portée des taux d'impôt sur le revenu, la surtaxe sur les revenus élevés serait maintenue sous sa forme actuelle.

Autres modifications fiscales

Caisse du patrimoine nordique

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000-2001 créera une Caisse du patrimoine nordique qui servirait à financer l'établissement d'infrastructure dans le Nord du Canada. Cette caisse serait dotée à l'aide d'une cotisation de 50% des revenus tirés des ressources par le gouvernement fédéral.

Modernisation du soutien fiscal des produits culturels

L'investissement dans le développement de médias nouveaux donnerait droit à une aide

fiscale comparable à celle qui est accordée actuellement à l'égard des investissements dans les livres, les films et les magazines.

Taxes vertes

Dans une autre partie de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, nous proposons de créer une Caisse pour la protection de l'atmosphère à laquelle un milliard de dollars serait affecté pour honorer les engagements pris par le Canada dans l'entente de Kyoto grâce, partiellement, à une taxe de 4 \$ par tonne sur la teneur en carbone des combustibles fossiles utilisés pour produire de l'énergie. Les recettes seraient affectées aux industries intéressées dans le cadre de programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous appuyons les recommandations du Comité Mintz au sujet de la modification des taxes canadiennes sur l'énergie pour qu'elles servent d'écotaxes. Cela exige l'élargissement de l'assiette des taxes en question de manière à englober toutes les utilisations de combustibles fossiles à base de carbone à des fins de production d'énergie, l'exemption étant maintenue à l'égard des utilisations industrielles telles que celles des industries pétrochimique, sidérurgique et du ciment. Toutefois, nous n'appuyons pas la recommandation visant la réduction des taux pour que le changement n'ait pas d'effet sur les revenus. Nous sommes plutôt favorables au recyclage des revenus supplémentaires tirés de l'élargissement de l'assiette des taxes pour qu'ils servent à la réalisation de programmes d'économie d'énergie dans les différents secteurs.

TPS sur les livres et les magazines

Outre ces changements, l'ABGF de 2000-2001 éliminera la TPS sur les livres et les magazi-

nes, ce qui coûtera environ 47 millions de dollars.

Taxe sur le tabac

Nous rétablirons les taxes sur les cigarettes et les autres produits du tabac aux niveaux où elles se trouvaient en 1994. Il est évident que la panique associée à la contrebande qui a donné lieu aux réductions de taxe de 1994 a été causée délibérément par l'industrie du tabac afin de faire baisser les taxes. Nous croyons que la mesure rapportera 500 millions de dollars de plus.

Surtaxe sur les gains tirés d'investissements à l'étranger

Nous imposerons une surtaxe sur les gains tirés d'investissements à l'étranger dans le cadre de notre initiative visant à renforcer la politique monétaire canadienne et à en accroître l'indépendance. De plus, nous accroîtrons le soutien par le Canada d'une taxe Tobin applicable aux opérations monétaires internationales.

Recouvrement de l'impôt

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral commencera sur-le-champ à intensifier la mise en application de nos lois fiscales afin de faire baisser le montant inacceptablement élevé des impôts impayés. L'impôt le plus inéquitable est celui qui n'est pas dûment perçu à son échéance parce que cela pénalise les contribuables qui paient leurs impôts volontairement et récompense ceux qui trichent. Le Vérificateur général a jugé que 6,6 milliards de dollars d'impôt sur le revenu des particuliers demeuraient impayés pour l'année 1995-1996.

Bien que l'intensification des efforts de recouvrement ait freiné l'augmentation des impôts impayés, il est peu probable qu'on ait réduit l'arriéré de façon appréciable. Et aucune mesure n'a été prise pour réduire le vol répandu des revenus de la TPS par les marchands qui la perçoivent de leurs clients et clientes mais qui ne la remettent pas au gouvernement. Nous prévoyons recouvrer 10% de l'impôt en souffrance par année, ce qui accroîtra les recettes fiscales de 660 millions de dollars par année.

Dépenses fiscales relatives aux régimes de retraite

Les subventions à l'épargne-retraite privée, sous forme de régimes de retraite professionnels ou de REER, sont de loin la majeure partie des dépenses fiscales du régime d'impôt sur le revenu. Des données sur la répartition des avantages des dépenses fiscales entre les Canadiens et les Canadiennes par suite de l'intégration des cotisations aux REER et des rentes constituées aux fins de l'impôt qui a commencé vers le début des années 1990 ont été publiées dernièrement. Ce que révèlent les données concernant l'impôt sur le revenu n'est pas encourageant. Ces données indiquent que les REER renforcent l'iniquité de la répartition des avantages des régimes de pensions privés et que les avantages de la préférence fiscale accordée aux REER augmentent radicalement selon le revenu.

Ces données portent à se poser d'importantes questions au sujet de l'efficacité de l'approche du Canada en matière de soutien du revenu de retraite et portent à croire que la pauvreté sera répandue chez les personnes âgées dans un proche avenir.

Toutes les dispositions ayant trait aux pensions sont assujetties à la révision du système de re-

venu de retraite dont il est question ailleurs dans l'ABGF de l'an 2000-2001.

Dépenses fiscales relatives à l'éducation

Dans son budget de 1998-1999, le ministre des Finances Paul Martin a confirmé que le gouvernement fédéral se dérobait à son engagement à financer les établissements d'enseignement supérieur au Canada. Plutôt que de commencer à renverser les coupures qui ont donné lieu à des augmentations massives des frais de scolarité et poussé les universités de plus en plus à chercher un financement conditionnel par le secteur privé, le ministre a annoncé une série de nouvelles mesures fiscales censément destinées à réduire le fardeau de la dette découlant des frais de scolarité élevés, entre autres, et à encourager l'épargne personnelle aux fins des études des personnes qui en ont les moyens.

Nous croyons que cette nouvelle orientation est tout à fait erronée. Nous évaluerons à nouveau toutes les dépenses d'éducation, y compris les REEE et les mesures budgétaires de 1998-1999 portant sur la dette étudiante, pour voir à ce que les fonds soient versés aux personnes qui en ont le plus besoin et à ce qu'on s'attaque carrément aux problèmes d'accessibilité plutôt que de prendre des demi-mesures après coup.

Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Actuellement, les crédits d'impôt pour personnes handicapées et pour frais médicaux ne sont pas remboursables. Cela signifie que les contribuables ne profitent pleinement de ces crédits que s'ils paieraient autrement un montant d'impôt dépassant celui du crédit. Les personnes handicapées à faible revenu ne profitent

donc nullement de ces crédits. Nous mettrons les crédits d'impôt pour personnes handicapées et pour frais médicaux à la disposition de toutes les personnes handicapées, quel que soit leur revenu, en les rendant pleinement remboursables. L'actuel crédit d'impôt pour personnes handicapées n'est accordé qu'aux personnes ayant des obligations fiscales dont le crédit peut être soustrait. Nous nous assure-

rons que les Canadiens et les Canadiennes handicapés à faible revenu profitent pleinement du crédit. Nous prévoyons que cela accroîtra le coût du crédit de 50%, le faisant passer à environ 375 millions de dollars.

Le tableau 6 résume les incidences de ces différentes mesures au cours des trois prochaines années financières.

Tableau 6				
Tableau synoptique des recettes pouvant être tirées des modifications proposées du régime fiscal (en millions de dollars)				
		2000-2001	2001-2002	Justification
Impôts				
Consommation	Tabac	495		Rétablir les taxes sur le tabac aux niveaux d'avant leur allègement (compte tenu du rétablissement partiel de 1996)
	TPS sur les livres	(47)		Éliminer la TPS sur tous les livres et les magazines
Impôt sur la fortune		3 104		Obtenir des recettes d'environ 0,33% du PIB. Celles des pays membres de l'OCDE se situent entre 0,25% et 0,75%
Établissements financiers	Profits excessifs		474	Imposer les profits en sus du taux de rendement moyen des placements non financiers
Revenu des particuliers	Mise en oeuvre de la prestation pour enfant prévue par Campagne 2000, y compris l'élimination du crédit pour revenu gagné	(5 533)	(2 766)	4 200 \$ par enfant, réduction de 10% du revenu de 18 000 \$ à 45 000 \$ et de 5% quand le revenu dépasse 45 000 \$
	Augmentation de 50% des crédits pour personne handicapée et pour frais médicaux	(378)		Augmenter de moitié les crédits pour personnes handicapées et pour frais médicaux
	Plein rétablissement de l'indexation des paramètres fiscaux	(225)	(900)	La pleine indexation coûte 900 millions de dollars par année; les frais de la première année (2002) seront fondés sur l'augmentation de l'IPC de 2001
Dépenses fiscales				
Revenu des particuliers	Options sur les titres des employés	140		Éliminer l'exemption de 25% des revenus tirés d'options sur titres
	Élimination du crédit d'impôt pour dividendes	201	604	Remplacer par une intégration à l'américaine de l'IRP et de l'IRS
	Gains en capital sur l'actif agricole	148		Éliminer l'exemption de 500 000 \$ d'actif agricole et permettre le report des gains en cas de cession à l'intérieur de la famille
	Gains en capital des petites entreprises	465		Éliminer l'exemption de 500 000 \$ des gains en capital des petites entreprises
	Pleine imposition des gains en capital—particuliers		89	Éliminer l'exemption de 25% des gains en capital et la remplacer par l'indexation des gains en capital à partir de l'an 2000
	Pleine imposition des gains en capital—sociétés		175	Éliminer l'exemption de 25% des gains en capital et la remplacer par l'indexation des gains en capital à partir de l'an 2000
	Élimination des gels des gains en capital, y compris les fiducies familiales	300		Diverses modifications des régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pour éliminer les échappatoires relatives aux gains en capital
	Repas et divertissement	105		Éliminer la déduction des 50% qu'il reste des frais de repas et de divertissement
	Élimination du crédit pour revenu de pension	-		Compensation partielle de l'augmentation du SRG
TPS	Frais de courtage, etc.	190		Application de la TPS aux frais financiers autres que les frais de service des banques
Revenus des sociétés	Mise en oeuvre du rapport Mintz		2 384	Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale recommandées dans le rapport Mintz et non prévues ailleurs, mises à jour pour l'an 2000-2001
	Surtaxe sur les gains d'investissement à l'étranger			Fait partie du programme de réglementation des marchés de capitaux
	Repas et divertissement	220		Éliminer la déduction des 50% qu'il reste des frais de repas et de divertissement
	Lobbying	50		Éliminer la déduction des frais de lobbying
	Salaires élevés	50		Restreindre à 300 000 \$ le salaire de cadre déductible
Administration	Recouvrer les impôts exigibles	660		Recouvrer 10% par année des 6,6 milliards de dollars d'impôts exigibles pour 1994 d'après le Vérificateur général
Total		(55)	59	

Notes

¹ Monica Townson, *Malades d'inégalité: comment les facteurs socio-économiques affectent notre bien-être*, traduit par Sylvie Lee (Ottawa: Centre canadien de politiques alternatives, 1999), p. iii-iv.

² *Report of the Technical Committee on Business Taxation* (rapport Mintz), décembre 1997.

Des familles en santé: L'essentiel d'abord

Chaque année depuis 1995, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a indiqué une stratégie qui aurait permis à la fois de réduire et d'éliminer le déficit et de stimuler davantage la croissance économique, de créer davantage d'emplois et de favoriser davantage l'égalité et la justice sociales. Cette année, devant les appels à l'allégement des impôts lancés par le patronat ainsi que ses alliés des mondes politiques, universitaires et médiatiques, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral indique une stratégie favorisant le bien de la majorité des membres de la population canadienne.

L'objectif de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en l'an 2000 est **d'améliorer la santé des familles et des communautés canadiennes** au moyen d'un réinvestissement public majeur dans le logement, la puériculture, les soins de santé, la protection de l'environnement et la sécurité du revenu. Solide au plan fiscal, cette stratégie sera porteuse de bénéfices pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, mais surtout pour ceux et celles aux revenus modestes ou moyens, qui ont subi les conséquences des dures conditions économiques et des politiques gouvernementales régressives des années 1990.

Les conditions économiques actuelles favorisent un tel réinvestissement. D'aucuns voudraient que le gouvernement fédéral abandonne cet avantage en préconisant des réductions d'impôt qui profiteraient surtout aux riches. Mais ce n'est pas le moment de parler de réduire les impôts. **Le gouvernement fédéral doit s'occuper de l'essentiel d'abord et rebâtir les services publics qui seuls peuvent assurer la sécurité personnelle et l'égalité sociale.**

Centre canadien de politiques alternatives

410-75 rue Albert, Ottawa, ON K1P 5E7

téléphone: 613-563-1341 télécopieur: 613-233-1458

courriel: ccpa@policyalternatives.ca site web: www.policyalternatives.ca

CHOICES: Une coalition pour la justice sociale

409-275 Broadway, Winnipeg, MB R3C 4M6

téléphone: 204-944-9408 télécopieur: 204-957-1508

courriel: slord@mb.sympatico.ca